

# **Projet de loi de finances pour 2006**

**Stratégie économique et pilotage des  
finances publiques**

## Note explicative

Cette annexe au projet de loi de finances est prévue par l'article 51-5° de la loi organique relative aux lois de finances du 1<sup>er</sup> août 2001 (LOLF). Conformément aux dispositions de la loi organique, ce document développe l'ensemble des moyens regroupés au sein d'une mission et alloués à une politique publique. Il comprend les projets annuels de performances des programmes qui lui sont associés.

- **Cette annexe par mission récapitule les crédits (y compris les fonds de concours attendus) et les emplois demandés pour 2006 en les détaillant par programme, action, titre et catégorie.**

Les crédits de la loi de finances pour 2005, votée selon la nomenclature de l'ordonnance de 1959, font l'objet d'une présentation indicative dans la nomenclature prévue par la LOLF (cf. encadré).

- **Chaque programme constitutif de la mission est ensuite détaillé. Les parties relatives aux programmes comprennent les éléments suivants :**
  - **La présentation des crédits du programme et des dépenses fiscales associées :**
    - Les crédits, constitués d'autorisations d'engagement (AE) et de crédits de paiement (CP), sont détaillés selon la nomenclature par destination (programmes et actions) et par nature (titres et catégories). L'évaluation des fonds de concours attendus en 2006 est précisée.
    - Le cas échéant, les dépenses fiscales rattachées au programme sont indiquées ainsi que leur évaluation (qui figure également dans le tome II de l'annexe Voies et moyens). Lorsqu'un programme n'a pas de dépense fiscale associée, cette rubrique ne figure pas.
  - **Le projet annuel de performances qui regroupe :**
    - La présentation du programme et de ses actions.
    - La présentation des objectifs et des indicateurs de résultats.
    - La justification au premier euro des crédits. Elle développe le contenu physique et financier du programme ainsi que les déterminants de la dépense et un échéancier des crédits de paiement associés aux autorisations d'engagement. En raison des nouvelles modalités de décompte des emplois, leur nombre n'est pas indiqué en 2004, mais figure pour 2005 à chaque fois que l'information est disponible.
    - Une présentation des principaux opérateurs et de leurs emplois.
    - La présentation des coûts associés.

Sauf indication contraire, **les montants de crédits figurant dans les tableaux du présent document sont exprimés en euros.** Les crédits budgétaires sont présentés, selon l'article 8 de la LOLF, en autorisations d'engagement et en crédits de paiement.

**Les emplois sont exprimés en équivalent temps plein travaillé (ETPT).** On distingue les effectifs physiques qui correspondent aux agents rémunérés, quelle que soit leur quotité de travail et les ETPT (équivalents temps plein travaillé) correspondant aux effectifs physiques pondérés par la quotité de travail des agents. A titre d'exemple, un agent titulaire dont la quotité de travail est de 80% sur toute l'année, correspond à 0,8 ETPT ou encore, un agent en CDD de 3 mois, travaillant à temps partiel à 80% correspond à 0,8 x 3/12 ETPT.

### **Indications relatives aux conventions de présentation des crédits votés pour 2005 en raison du changement de cadre budgétaire**

La répartition des crédits votés pour 2005 constitue une actualisation du rapport déposé en annexe du PLF 2005 (en application de l'article 66-I de la LOLF) qui présentait, à titre indicatif, les crédits du budget général selon les principes retenus par la loi organique. La nomenclature a été modifiée sur quelques points qui ont été présentés dans le tome II du rapport sur l'évolution de l'économie nationale et sur les orientations des finances publiques transmis en juin dernier lors du débat d'orientation budgétaire.

Pour la présentation des crédits votés pour 2005 dans la nomenclature prévue par la LOLF, les autorisations d'engagement ont été évaluées sur une base conventionnelle : pour les dépenses en capital, les autorisations de programme ont été converties en autorisation d'engagement et ont été réparties dans la nomenclature LOLF selon les mêmes clés de répartition que les crédits de paiement associés ; pour les dépenses ordinaires, il a été considéré que les autorisations d'engagement étaient de même montant que les crédits de paiement sauf dans le cas d'expérimentations ayant explicitement donné lieu à une budgétisation en autorisations d'engagement.

Les crédits de pensions de 2005 n'ont pas été traduits en taux de cotisation. Les charges de pensions inscrites sur les budgets des ministères ont été réparties par programme au prorata des effectifs budgétaires correspondant à ces programmes et les charges de pensions inscrites au budget des Charges communes maintenues sur une ligne spécifique. En raison de la différence dans les modalités de répartition de ces crédits du titre 2, les dépenses de personnels ne sont pas directement comparables entre 2005 et 2006.

Les comparaisons entre les crédits votés pour 2005, présentés selon la nomenclature LOLF, et les demandes de crédits pour 2006 doivent donc être réalisées de façon prudente.

Les prévisions de fonds de concours pour 2005, rattachées en exécution selon la nomenclature de l'ordonnance de 1959, n'ont pu être ventilées dans la nouvelle nomenclature et ne figurent pas ainsi dans les tableaux (colonnes grisées). Enfin, en raison du passage d'un cadre budgétaire à l'autre, la présentation de l'exécution des crédits 2004 au format LOLF ne peut être fournie.

*L'ensemble des documents budgétaires ainsi qu'un guide de lecture et un lexique sont disponibles sur le site Internet du ministère de l'économie, des finances et de l'industrie : <http://www.minefi.gouv.fr>*

## Table des matières

<b>Récapitulations des crédits et des emplois de la mission</b>	<b>5</b>
Récapitulation des crédits et des emplois par programme	6
Récapitulation des crédits par programme et action	7
Présentation des crédits par programme et titre	8
<b>Programme 221 : Stratégie économique et financière et réforme de l'État</b>	<b>9</b>
Présentation des crédits du programme et des dépenses fiscales associées	10
Projet annuel de performances : Présentation du programme, des actions, des objectifs et des indicateurs	14
Projet annuel de performances : Justification des crédits	29
Projet annuel de performances : Opérateurs	40
Projet annuel de performances : Coûts du programme et des actions	41
<b>Programme 220 : Statistiques et études économiques</b>	<b>45</b>
Présentation des crédits du programme et des dépenses fiscales associées	46
Projet annuel de performances : Présentation du programme, des actions, des objectifs et des indicateurs	49
Projet annuel de performances : Justification des crédits	59
Projet annuel de performances : Coûts du programme et des actions	71



## **Récapitulations des crédits et des emplois de la mission**

**Récapitulation des crédits et des emplois par programme**

Programme	Ministre intéressé	Autorisations d'engagement pour 2006	Crédits de paiement pour 2006	Plafond d'emplois autorisé pour 2006 exprimé en ETP
Stratégie économique et financière et réforme de l'État	Ministre de l'économie, des finances et de l'industrie	522.823.522	412.103.522	1.528
Statistiques et études économiques	Ministre de l'économie, des finances et de l'industrie	461.137.916	452.949.916	6.483
<b>Totaux</b>		<b>983.961.438</b>	<b>865.053.438</b>	<b>8.011</b>

## Récapitulation des crédits par programme et action

Numéro et intitulé du programme et de l'action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en LFI pour 2005	Demandées pour 2006	Fonds de concours attendus en 2006	Ouverts en LFI pour 2005	Demandés pour 2006	Fonds de concours attendus en 2006
<b>221 Stratégie économique et financière et réforme de l'État</b>	<b>442.148.131</b>	<b>522.823.522</b>		<b>369.148.131</b>	<b>412.103.522</b>	
01 Définition et mise en oeuvre de la politique économique et financière de la France dans le cadre national, international et européen	193.255.016	200.041.282		193.255.016	200.041.282	
02 Politique des finances publiques et analyse de la performance des politiques publiques	27.457.131	28.658.035		27.457.131	28.658.035	
03 Elaboration de la législation fiscale	11.718.025	12.660.995		11.718.025	12.660.995	
04 Modernisation de l'Etat	55.681.572	56.363.890		55.681.572	52.643.890	
05 Systèmes d'information financière de l'Etat	154.036.387	225.099.320		81.036.387	118.099.320	
<b>220 Statistiques et études économiques</b>	<b>427.891.943</b>	<b>461.137.916</b>	<b>20.810.000</b>	<b>427.391.943</b>	<b>452.949.916</b>	<b>20.810.000</b>
01 Infrastructure statistique	142.304.489	153.338.678	9.800.000	142.044.489	151.177.678	9.800.000
02 Information sur les entreprises et synthèses économiques	83.682.221	81.085.120	4.990.000	83.572.221	79.697.120	4.990.000
03 Information démographique et sociale	90.662.553	98.292.017	5.100.000	90.532.553	97.843.017	5.100.000
04 Formation	15.383.983	16.894.342	920.000	15.383.983	16.401.342	920.000
05 Soutien	95.858.697	111.527.759		95.858.697	107.830.759	

## Présentation des crédits par programme et titre

Numéro et intitulé du programme et du titre	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en LFI pour 2005	Demandées pour 2006	Fonds de concours attendus en 2006	Ouverts en LFI pour 2005	Demandés pour 2006	Fonds de concours attendus en 2006
<b>221 Stratégie économique et financière et réforme de l'État</b>	<b>442.148.131</b>	<b>522.823.522</b>		<b>369.148.131</b>	<b>412.103.522</b>	
Titre 2. Dépenses de personnel	95.979.183	112.958.403		95.979.183	112.958.403	
Autres dépenses :	346.168.948	409.865.119		273.168.948	299.145.119	
Titre 3. Dépenses de fonctionnement	208.168.948	199.865.119		208.168.948	196.145.119	
Titre 5. Dépenses d'investissement	138.000.000	210.000.000		65.000.000	103.000.000	
<b>220 Statistiques et études économiques</b>	<b>427.891.943</b>	<b>461.137.916</b>	<b>20.810.000</b>	<b>427.391.943</b>	<b>452.949.916</b>	<b>20.810.000</b>
Titre 2. Dépenses de personnel	360.306.342	382.759.916		360.306.342	382.759.916	
Autres dépenses :	67.585.601	78.378.000	20.810.000	67.085.601	70.190.000	20.810.000
Titre 3. Dépenses de fonctionnement	46.461.281	56.866.273	20.810.000	46.461.281	49.066.273	20.810.000
Titre 5. Dépenses d'investissement	2.880.000	2.888.000		2.380.000	2.500.000	
Titre 6. Dépenses d'intervention	18.244.320	18.623.727		18.244.320	18.623.727	
<b>Totaux pour la mission</b>	<b>870.040.074</b>	<b>983.961.438</b>	<b>20.810.000</b>	<b>796.540.074</b>	<b>865.053.438</b>	<b>20.810.000</b>
<i>Dont :</i>						
Titre 2. Dépenses de personnel	456.285.525	495.718.319		456.285.525	495.718.319	
Autres dépenses :	413.754.549	488.243.119	20.810.000	340.254.549	369.335.119	20.810.000
Titre 3. Dépenses de fonctionnement	254.630.229	256.731.392	20.810.000	254.630.229	245.211.392	20.810.000
Titre 5. Dépenses d'investissement	140.880.000	212.888.000		67.380.000	105.500.000	
Titre 6. Dépenses d'intervention	18.244.320	18.623.727		18.244.320	18.623.727	



**Programme 221 :  
Stratégie économique et financière et réforme de l'État**

## Présentation des crédits du programme et des dépenses fiscales associées

### Présentation par action et titre des crédits demandés pour 2006

#### Autorisations d'engagement

Numéro et intitulé de l'action / sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Total pour 2006	Fonds de concours attendus en 2006
01 Définition et mise en oeuvre de la politique économique et financière de la France dans le cadre national, international et européen	46.041.282	154.000.000		<b>200.041.282</b>	
02 Politique des finances publiques et analyse de la performance des politiques publiques	27.569.035	1.089.000		<b>28.658.035</b>	
03 Elaboration de la législation fiscale	12.471.876	189.119		<b>12.660.995</b>	
04 Modernisation de l'Etat	13.476.890	42.887.000		<b>56.363.890</b>	
05 Systèmes d'information financière de l'Etat	13.399.320	1.700.000	210.000.000	<b>225.099.320</b>	
<b>Totaux</b>	<b>112.958.403</b>	<b>199.865.119</b>	<b>210.000.000</b>	<b>522.823.522</b>	

#### Crédits de paiement

Numéro et intitulé de l'action / sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Total pour 2006	Fonds de concours attendus en 2006
01 Définition et mise en oeuvre de la politique économique et financière de la France dans le cadre national, international et européen	46.041.282	154.000.000		<b>200.041.282</b>	
02 Politique des finances publiques et analyse de la performance des politiques publiques	27.569.035	1.089.000		<b>28.658.035</b>	
03 Elaboration de la législation fiscale	12.471.876	189.119		<b>12.660.995</b>	
04 Modernisation de l'Etat	13.476.890	39.167.000		<b>52.643.890</b>	
05 Systèmes d'information financière de l'Etat	13.399.320	1.700.000	103.000.000	<b>118.099.320</b>	
<b>Totaux</b>	<b>112.958.403</b>	<b>196.145.119</b>	<b>103.000.000</b>	<b>412.103.522</b>	

## Présentation par action et titre des crédits votés pour 2005 (loi de finances initiale)

## Autorisations d'engagement

Numéro et intitulé de l'action / sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Total pour 2005	Prévisions de fonds de concours 2005
01 Définition et mise en oeuvre de la politique économique et financière de la France dans le cadre national, international et européen	40.955.016	152.300.000		<b>193.255.016</b>	
02 Politique des finances publiques et analyse de la performance des politiques publiques	26.868.131	589.000		<b>27.457.131</b>	
03 Elaboration de la législation fiscale	11.528.906	189.119		<b>11.718.025</b>	
04 Modernisation de l'Etat	3.590.743	52.090.829		<b>55.681.572</b>	
05 Systèmes d'information financière de l'Etat	13.036.387	3.000.000	138.000.000	<b>154.036.387</b>	
<b>Totaux</b>	<b>95.979.183</b>	<b>208.168.948</b>	<b>138.000.000</b>	<b>442.148.131</b>	

## Crédits de paiement

Numéro et intitulé de l'action / sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Total pour 2005	Prévisions de fonds de concours 2005
01 Définition et mise en oeuvre de la politique économique et financière de la France dans le cadre national, international et européen	40.955.016	152.300.000		<b>193.255.016</b>	
02 Politique des finances publiques et analyse de la performance des politiques publiques	26.868.131	589.000		<b>27.457.131</b>	
03 Elaboration de la législation fiscale	11.528.906	189.119		<b>11.718.025</b>	
04 Modernisation de l'Etat	3.590.743	52.090.829		<b>55.681.572</b>	
05 Systèmes d'information financière de l'Etat	13.036.387	3.000.000	65.000.000	<b>81.036.387</b>	
<b>Totaux</b>	<b>95.979.183</b>	<b>208.168.948</b>	<b>65.000.000</b>	<b>369.148.131</b>	

## Présentation des crédits par titre et catégorie

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées en 2004	Ouvertes en LFI pour 2005	Demandées pour 2006	Consommés en 2004	Ouverts en LFI pour 2005	Demandés pour 2006
<b>Titre 2. Dépenses de personnel</b>		<b>95.979.183</b>	<b>112.958.403</b>		<b>95.979.183</b>	<b>112.958.403</b>
Rémunérations d'activité		71.647.569	84.779.404		71.647.569	84.779.404
Cotisations et contributions sociales		23.329.253	27.189.293		23.329.253	27.189.293
Prestations sociales et allocations diverses		1.002.361	989.706		1.002.361	989.706
<b>Titre 3. Dépenses de fonctionnement</b>		<b>208.168.948</b>	<b>199.865.119</b>		<b>208.168.948</b>	<b>196.145.119</b>
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel		208.168.948	199.865.119		208.168.948	196.145.119
<b>Titre 5. Dépenses d'investissement</b>		<b>138.000.000</b>	<b>210.000.000</b>		<b>65.000.000</b>	<b>103.000.000</b>
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'Etat		138.000.000	210.000.000		65.000.000	103.000.000
<b>Totaux</b>		<b>442.148.131</b>	<b>522.823.522</b>		<b>369.148.131</b>	<b>412.103.522</b>

## Évaluation des dépenses fiscales<sup>1</sup>

### Dépenses fiscales dont l'objet principal contribue au programme

(en millions d'euros)

Numéro et intitulé de la mesure	Résultat estimé pour 2004	Évaluation pour 2005	Évaluation pour 2006
110231 Réduction d'impôt au titre des intérêts payés en 2004 et 2005 au titre de prêts à la consommation conclus entre le 1er mai 2004 et le 31 mai 2005	-	90	310
320108 Taxation à un taux réduit de certains revenus de capitaux mobiliers perçus par les caisses de retraite et de prévoyance	nc	nc	nc
520115 Exonération totale des dons de sommes d'argent dans la limite de 30 000 € consentis au profit d'un enfant ou d'un petit enfant entre le 1er juin 2004 et le 31 décembre 2005	70	120	-
520203 Abattement sur les donations consenties au profit des petits-enfants	60	60	50
520301 Réduction de droits en raison du nombre d'enfants du donataire ou de l'héritier	50	40	40
520305 Réduction de droits pour les donations	310	325	210
530102 Application d'un droit fixe au lieu de la taxe de publicité foncière sur la transmission de biens appartenant à un organisme d'intérêt public au profit d'un établissement reconnu d'utilité publique effectuée dans un but d'intérêt général ou de bonne administration	nc	nc	nc

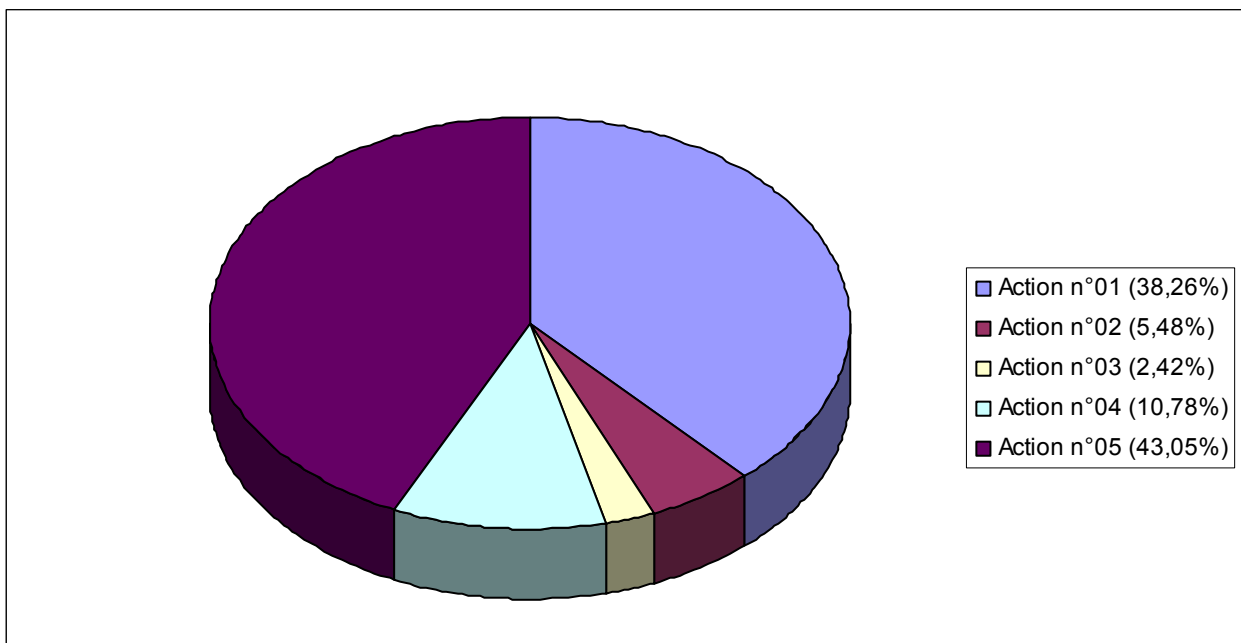
<sup>1</sup> Les dépenses fiscales sont décrites dans le tome II de l'annexe au projet de loi de finances intitulée « Évaluation des voies et moyens ». Les dépenses fiscales ont été associées à ce programme conformément aux finalités poursuivies par ce dernier et précisées dans le projet annuel de performances. Les montants indiqués sont des estimations. Lorsqu'aucun montant ne figure, la lettre « ε » signifie que le coût est estimé à moins de 0,5 million d'euros ; l'abréviation « nc » signifie « non chiffrable » et l'astérisque « \* » signifie que l'évaluation de cette mesure fiscale n'est pas disponible lors de la mise sous presse de cette annexe, mais figure en revanche dans le tome II de l'annexe « Évaluation des voies et moyens ».

## Projet annuel de performances : Présentation du programme, des actions, des objectifs et des indicateurs

### Présentation par action des crédits demandés pour 2006

Numéro et intitulé de l'action	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
01 Définition et mise en oeuvre de la politique économique et financière de la France dans le cadre national, international et européen	200.041.282	200.041.282
02 Politique des finances publiques et analyse de la performance des politiques publiques	28.658.035	28.658.035
03 Elaboration de la législation fiscale	12.660.995	12.660.995
04 Modernisation de l'Etat	56.363.890	52.643.890
05 Systèmes d'information financière de l'Etat	225.099.320	118.099.320
<b>Totaux</b>	<b>522.823.522</b>	<b>412.103.522</b>

### Répartition par action des autorisations d'engagement demandées pour 2006



## Présentation du programme

### Finalités du programme

Parmi les missions du ministère de l'économie, des finances et de l'industrie, figure au premier chef la **conduite de la politique économique au nom du Gouvernement**. Cette mission mobilise les différents instruments de l'action économique publique, notamment le budget, la fiscalité, les réglementations et l'action internationale, en particulier européenne. Elle vise à assurer une croissance durable et équilibrée de l'économie française, respectueuse des préférences collectives de la population. Le programme a ainsi pour finalité d'aider l'exécutif à concevoir et à mettre en œuvre les politiques économiques et financières du pays, de manière à assurer :

- la définition et la mise en œuvre de la politique économique nationale (politiques macroéconomiques, politiques sociales, politiques sectorielles) notamment dans le cadre européen, dans la double perspective de favoriser la croissance économique et de développer l'emploi, grâce notamment à un financement adéquat de l'économie ;
- le pilotage des finances publiques et singulièrement du budget de l'État, à la fois en termes de dépenses (préparation et exécution de la loi de finances, définition du nouveau cadre budgétaire et comptable de l'État et mise en œuvre de la loi organique relative aux lois de finances), et en termes de recettes (élaboration de normes alliant rendement, justice et efficacité) ;
- la promotion des intérêts et positions de la France dans les négociations internationales à caractère économique et financier, et plus généralement la prise en compte de la dimension internationale dans le processus de décision tant public que privé, afin de faciliter l'insertion de l'économie française dans une économie mondiale globalisée.

Le programme concerne également le **pilotage des actions de modernisation de la gestion publique**, sous la direction du ministre délégué au budget et à la réforme de l'État : conformément aux orientations annoncées par le ministre délégué au budget et à la réforme de l'État lors du conseil des ministres du 27 juillet 2005, il s'agit de construire un État plus moderne, capable de produire les mêmes services à moindre coût ou de rendre des services améliorés à coût constant, un État dont l'action soit à la fois plus simple, plus lisible et plus économe.

### Acteurs et pilotage du programme

Piloté par le directeur du service à compétence nationale (SCN) Agence pour l'informatique financière de l'État (AIFE), ce programme regroupe l'essentiel des directions et services d'état-major du ministère de l'économie, des finances et de l'industrie, soit la direction de la législation fiscale, la direction du budget, les services de contrôle budgétaire et comptable ministériels (relevant du ministre de l'économie, des finances et de l'industrie et créés dans chaque ministère), la direction de la réforme budgétaire (DRB), l'AIFE, la direction générale du Trésor et de la politique économique ainsi que les deux

SCN qui lui sont rattachés – l'Agence de la dette, l'Agence des participations de l'État –, la délégation de la modernisation de la gestion publique et des structures de l'État (DMGPSE), la délégation aux usagers et aux simplifications administratives (DUSA) et l'agence pour le développement de l'administration électronique (ADAE).

Afin de clarifier et de recentrer la réforme de l'État, la décision de créer une Direction générale de la modernisation de l'État (DGME) a été annoncée par le ministre délégué au budget et à la réforme de l'État lors du conseil des ministres du 27 juillet 2005. Cette direction, structure pivot de l'animation interministérielle et de l'accompagnement de la modernisation de l'État, sera constituée par restructuration de la DMGPSE, de la DUSA, d'une partie de la DRB et de l'ADAE.

### Structuration en actions

Le programme est structuré en 5 actions :

- **Définition et mise en œuvre de la politique économique et financière de la France dans le cadre national, international et européen**, qui correspond aux moyens mis à la disposition de la direction générale du Trésor et de la politique économique (DGTPE) et qui est structurée en trois finalités : **études, prévisions et analyses** qui représentent la compétence de conseil et d'analyse économique préparant la décision publique ; **politique financière et négociation économique et financière** qui rassemble les compétences d'analyse financière et de négociation économique et financière pour la préservation des intérêts économiques français et l'insertion optimale de l'économie française dans une économie mondiale globalisée ; **construction économique de l'Europe et gouvernance économique**, par la production de comparaisons et d'analyses internationales et par la préparation et la mise en œuvre de la politique commerciale internationale de la France ;

- **Politique des finances publiques et analyse de la performance des politiques publiques**, regroupant les moyens de la direction du budget et une partie des moyens de la DRB. Elle correspond à la préparation et au suivi de l'exécution du budget de l'État et à la mise à disposition du Gouvernement de toutes analyses utiles sur les mesures susceptibles d'induire des conséquences budgétaires ou en termes de performance des politiques publiques ;

- **Élaboration de la législation fiscale**, relevant essentiellement de la direction de la législation fiscale au titre de ses missions d'expertise juridique et budgétaire et d'élaboration de normes fiscales ;

- **Modernisation de l'État**, qui correspond aux moyens alloués à la nouvelle DGME, à partir de la reconfiguration de quatre structures existantes. Elle identifie les sujets liés à l'amélioration de la qualité du service rendu aux usagers et la recherche d'une utilisation plus performante de l'argent public, notamment par des actions de réforme de la gestion publique et de fonctions d'audit et de conseil avec le relais des réseaux de gestionnaires ministériels ;

- **Systèmes d'information financière de l'État**, qui correspond aux moyens alloués à l'AIFE pour financer les systèmes d'information budgétaire, financière et comptable de l'État.

## Présentation des actions



### Action n° 01 : Définition et mise en oeuvre de la politique économique et financière de la France dans le cadre national, international et européen

Cette action, mise en œuvre par la Direction Générale du Trésor et de la Politique Économique (DGPE) issue de la fusion en 2004 des directions de la Prévision et des Analyses Économiques, du Trésor et des Relations Économiques Extérieures, se décompose en trois finalités.

#### 1. Études, prévisions et analyses

Étape nécessaire à la mise en œuvre des politiques économiques, notamment fiscales et budgétaires, cette finalité consiste à évaluer la situation économique, les perspectives d'activité et la trajectoire de l'ensemble des finances publiques de la France, pour en déduire des recommandations de politiques économiques.

La DGPE fournit au ministre et à l'ensemble du ministère conseils et analyses sur les politiques les plus à même de favoriser la croissance, et notamment :

- En matière de politiques macroéconomiques, elle propose et évalue l'impact des différentes orientations envisageables et la manière dont elles se coordonnent avec les politiques menées par nos partenaires. Elle est ainsi responsable de la préparation des Comités de Politique Économique à Bruxelles et participe, en relation avec les autres services concernés, à l'élaboration et à la promotion des positions françaises dans les instances économiques multilatérales.
- En matière de politiques microéconomiques et sectorielles, elle offre analyses et recommandations pour favoriser une croissance durable, en prenant en compte les conséquences sociales et environnementales. La DGPE participe ainsi à l'élaboration des politiques publiques industrielle et environnementale et fournit des études et expertises sur les impacts de la réglementation et de l'ensemble des politiques publiques (concurrence, déréglementation, structures des marchés) sur l'économie nationale.
- Sur l'effet des finances publiques, dans leur ensemble et sur les évolutions économiques, les analyses de la DGPE s'attachent à la fois aux incidences macroéconomiques des grandes masses budgétaires et aux effets des systèmes fiscal et social sur le comportement des ménages et des entreprises. La DGPE participe à la définition des politiques budgétaire et fiscale.

- Sur l'ensemble des politiques sociales et de l'emploi, la DGPE développe une expertise générale sur le fonctionnement du marché du travail français, sur les évolutions du système de santé et des régimes de retraite. Elle propose des orientations et analyse les effets redistributifs et incitatifs de l'ensemble des politiques sociales.

Cette activité de conseil s'appuie sur l'établissement de prévisions de la situation de l'économie à horizon de 18-24 mois, terme pertinent pour de nombreuses décisions d'ordre économique, en particulier pour la préparation des budgets de l'État.

La DGPE assure dans ce cadre le suivi de la conjoncture et l'élaboration des prévisions macroéconomiques de la France et de ses principaux partenaires économiques (zone euro, États-Unis...). Elle élabore notamment les prévisions qui sont examinées par la Commission Économique de la Nation lors des sessions de printemps et d'automne. Les prévisions élaborées à l'automne servent de cadre macro-économique à la loi de finances et à la programmation pluriannuelle des finances publiques. La DGPE réalise également des prévisions de finances publiques dans le cadre de l'élaboration des lois de finances et des programmes de stabilité adressés à la Commission européenne, en liaison avec la direction du budget.

A cette fin, la DGPE développe de nombreux outils économétriques d'analyse de la conjoncture, de prévision et d'analyse économique (maquettes, modélisation).

#### 2. Politique financière et négociation économique et financière

Cette finalité concentre les activités nécessitant une expertise financière pour conseiller le ministre chargé des finances et mettre en œuvre les décisions du Gouvernement qui intéressent la politique économique et financière de l'État et la préservation de ses intérêts patrimoniaux.

L'objectif qui dicte l'action de la DGPE est de stimuler la croissance de l'économie française, de défendre ses intérêts dans une économie globalisée, avec le souci de protéger les épargnants, les emprunteurs, les investisseurs et les assurés.



Dans ce cadre, la DGTPÉ contribue ainsi plus particulièrement :

- à la politique macroéconomique de l'État en veillant au financement de l'économie et à la défense des intérêts français dans les enceintes économiques et financières européennes (UE) et internationales (FMI, Banque mondiale, G7, G8, Groupe d'action financière sur le blanchiment des capitaux (GAFI), ...);
- à la régulation de l'industrie financière en France et à la préservation de la stabilité financière nationale et internationale ;
- à la gestion des intérêts patrimoniaux de l'État et notamment de ses participations financières, de la dette et de sa trésorerie.

Les activités principales qui en résultent relèvent :

- de la réglementation de la régulation financière (banques, assurances, produits financiers, épargne et crédit, fonds d'investissement, logement social, investissements internationaux...);
- de la représentation de l'État actionnaire et comme autorité de tutelle auprès d'organismes divers ;
- de la représentation de l'État et de la négociation des normes internationales et des décisions en matière économique et financière au niveau international.

Plusieurs opérateurs contribuent à la mise en œuvre de cette finalité de l'action :

- l'autorité des marchés financiers ;
- la commission de contrôle des assurances, des mutuelles et des institutions de prévoyance.

### 3. Construction économique de l'Europe et gouvernance économique

Cette finalité est mise en œuvre sous deux formes :

- La production d'un ensemble d'informations et d'analyses destinées à fournir de l'expertise sur les sujets internationaux et la comparaison internationale, au profit de l'ensemble des directions du Minéfi, des autres départements ministériels et de l'ensemble du secteur économique national.

Ces productions servent notamment à la fixation des priorités de la diplomatie économique bilatérale, mais aussi, dans un contexte où la dimension économique internationale s'affirme de plus en plus, à la fourniture d'une information de fond sur les modes d'organisation administrative à l'étranger et tous les sujets économiques à dimension stratégique.

Ce travail sert de base à de nombreuses revues et fiches de synthèse sur la situation économique, à des analyses sur la mondialisation et sur les marchés émergents.

Parce que le « benchmarking » est essentiel à la conduite de la réforme de l'État, la DGTPÉ et son réseau établissent régulièrement pour les pouvoirs publics (administrations et élus) des analyses et des comparaisons internationales. Ces prestations, de plus en plus fréquentes, prennent la forme d'études, de veilles ou simplement d'organisation de missions.

Ce travail est effectué avec le concours du réseau international du MINEFI, présenté dans l'action

«développement international de l'économie française » du programme « développement des entreprises ».

- La préparation et mise en œuvre de la politique commerciale extérieure de la France : la politique commerciale, qui régit nos échanges de biens et de services, joue un rôle de plus en plus déterminant pour le développement des économies, comme pour notre société. Pour la France, cette politique est définie en concertation avec ses partenaires européens au niveau communautaire depuis le traité de Rome. Elle se traduit par des accords tant multilatéraux, à l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) notamment, que bilatéraux, entre l'Union européenne et des pays ou groupes de pays tiers, accords qu'il convient d'élaborer, de négocier puis de faire respecter.

Sous l'autorité du Gouvernement, la DGTPÉ prépare et met en œuvre la politique commerciale extérieure de la France. Elle représente la France au Comité 133 qui assiste la Commission dans l'élaboration de la politique commerciale de l'Union européenne.

La DGTPÉ s'appuie sur le réseau international du Minéfi, dans lequel elle a notamment organisé un réseau mondial de 18 correspondants multilatéraux et 4 correspondants en propriété intellectuelle. Un réseau « lutte contre la contrefaçon » a également été mis en place en 2004.

Cette composante contribue à l'ouverture des marchés extérieurs de biens et de services, dans un sens favorable aux intérêts offensifs de la France. L'accent est mis essentiellement sur l'avancée des négociations multilatérales en matière d'agriculture, d'industrie et de services et sur l'établissement d'accords préférentiels entre l'Union et les pays tiers.

La politique commerciale n'a pas pour seul objectif l'ouverture des marchés. Il est tout aussi important qu'elle s'accompagne de la définition de règles, nécessaires au développement harmonieux des échanges internationaux.

L'existence d'une institution multilatérale, l'OMC, garante de règles communes à l'ensemble de ses membres et approuvées à l'unanimité, est le meilleur garant d'un commerce équitable. Mais il faut que ce cadre progresse et que les règles communes soient respectées : c'est le rôle des instruments de politique commerciale (antidumping, anti-subsidiation, sauvegarde) et des procédures engagées devant l'organe de règlement des différends de l'OMC. La DGTPÉ participe également, à l'OCDE, à l'élaboration d'un cadre international offrant des conditions de concurrence loyale en matière de crédits à l'exportation.

Enfin, comme les Gouvernements et la société civile militent en faveur d'une plus grande cohérence entre la politique commerciale et les autres politiques publiques (développement durable, santé, éducation, diversité culturelle...), la DGTPÉ s'attache tant au niveau international (au Conseil de l'Union européenne, à l'OCDE et aux côtés des institutions de Bretton Woods et des Nations Unies) qu'au plan national dans les diverses instances de coordination existantes, à ce que les politiques françaises en matière de développement et de commerce soient cohérentes.

\* \* \*

Cette action retrace les moyens en personnel et de fonctionnement nécessaires à l'ensemble de ces activités.

Les politiques d'interventions et celles faisant l'objet de dispositions spécifiques de la LOLF (crédits évaluatifs et comptes spéciaux) sont retracées par ailleurs au sein d'autres programmes.

Il peut être noté que la part la plus significative des crédits de fonctionnement de l'action est consacrée au remboursement

des missions d'intérêt général exécutées par la Banque de France pour le compte de l'État.



## Action n° 02 : Politique des finances publiques et analyse de la performance des politiques publiques

La politique des finances publiques vise à assurer le financement soutenable des politiques publiques dans le cadre de la politique économique du gouvernement et veille à l'amélioration de l'efficacité des dépenses publiques. Cette action est mise en œuvre par la direction du budget.

**La direction du budget propose au ministre une stratégie relative à la politique budgétaire et à l'évolution des finances publiques**, tant du point de vue des dépenses que des recettes. Elle prépare le budget de l'État dans les projets de lois de finances et met en œuvre les lois de finances. Dans ce cadre, elle conduit le dialogue avec les ministères pour l'élaboration des projets annuels de performances institués par la LOLF.

La formulation de la stratégie des finances publiques trouve son expression lors du débat d'orientation budgétaire d'une part, et lors du débat sur le projet de loi de finances d'autre part. En particulier, le contenu du programme de stabilité, préparé par la direction du budget en liaison avec la direction générale du Trésor et de la politique économique (DGTP), est présenté dans le rapport économique, social et financier qui accompagne le projet de loi de finances, avant d'être déposé auprès de la Commission européenne par le Gouvernement.

La déclinaison opérationnelle de la stratégie financière des administrations publiques est en particulier traduite dans le projet de loi de finances de l'année. **La procédure de préparation du budget est organisée par la direction du budget** de façon à respecter les délais constitutionnels. Pour nourrir les objectifs stratégiques, il est nécessaire de pouvoir effectuer des choix sectoriels, et donc des redéploiements au profit des priorités gouvernementales, à partir des dotations budgétaires existantes. Les marges de manœuvre doivent alors être dégagées par un examen critique des dépenses de l'État, en recherchant la meilleure efficacité possible de la dépense publique, c'est-à-dire le rapport efficacité/coût des actions engagées au regard des objectifs poursuivis. La direction du budget propose au Gouvernement des pistes d'amélioration de cette efficacité, en amont des décisions d'arbitrage budgétaire.

Sur la base du volontariat, il conviendra également de développer la démarche de « contrats de performance » pluriannuels, en lien avec la direction générale de la modernisation de l'État (DGME, cf. action n° 4 « Modernisation de l'État »). Par ces contrats, l'organisation

bénéficiaire s'engage à des efforts significatifs de productivité et la direction du budget offre, en contrepartie, un cadre pluriannuel et des mécanismes d'intéressement.

Plus généralement, le passage d'une culture de moyens à une culture de résultat qu'appelle la mise en œuvre de la LOLF doit passer par l'instauration, au cœur de la procédure budgétaire, d'un dialogue avec les ministères sur la performance des politiques publiques, centré sur les objectifs des politiques publiques, les résultats obtenus et le rapport coût/efficacité des actions menées.

Dans ce cadre, **la direction du budget pilote la discussion des projets annuels de performances et des rapports annuels de performances** (discussion avec les ministères sur les stratégies, les objectifs et les indicateurs retenus, sur les valeurs cibles proposées, analyse des résultats obtenus, amélioration de la qualité méthodologique des indicateurs retenus).

Lorsque le vote est intervenu, la direction du budget est chargée d'informer le Gouvernement sur les conditions d'exécution du budget voté et également de lui proposer les mesures permettant d'assurer un pilotage conforme aux objectifs stratégiques associés à la loi de finances ; dans cette mission, elle s'appuie sur le réseau de contrôle financier.

Pouvoir en permanence rendre compte au Gouvernement de la situation budgétaire et proposer les mesures aptes à maîtriser la trajectoire des finances publiques nécessite une implication globale dans le champ d'activité gouvernemental. Celle-ci se manifeste en particulier par la participation aux travaux interministériels, par les activités de tutelle des établissements et entreprises publics (via en particulier la participation à leurs conseils d'administration) et par les travaux législatifs ou réglementaires.

Clairement distinguées dans leurs finalités, leurs modalités d'action et leurs structures, la direction du budget et la DGME devront agir de manière étroitement coordonnée.



### Action n° 03 : Elaboration de la législation fiscale

La finalité de cette action est d'aider le Gouvernement à définir sa politique fiscale, à concevoir et à rédiger des normes fiscales.

Cette action de conception et d'études est essentiellement réalisée par la direction de la législation fiscale (DLF), composée d'environ 180 agents, qui fournit au Gouvernement une expertise juridique (constitutionnelle, communautaire et fiscale) et budgétaire lui permettant de déterminer et de mettre en œuvre sa politique fiscale.

**La DLF intervient à toutes les étapes du processus d'élaboration de la législation fiscale.** Elle propose au ministre les adaptations souhaitables de la fiscalité, en fonction des évolutions du contexte économique et social, de leur impact, de leurs incidences budgétaires, des réformes conduites par nos principaux partenaires, des engagements internationaux de notre pays ou des difficultés d'application de la législation. Elle contribue aux travaux interministériels et expertise les projets de dispositions fiscales qui lui sont soumis. Elle participe également à l'examen des projets de textes par le Conseil d'État et aux réunions préparatoires aux débats parlementaires avec les services des deux Assemblées. Elle assiste en outre le Gouvernement au cours des débats parlementaires, en particulier ceux portant sur les lois de finances. Elle concourt enfin à la préparation des observations formulées par le Gouvernement en cas de saisine du Conseil constitutionnel sur des dispositions fiscales.

En 2004, 17 lois comportant 204 articles fiscaux ont été adoptées. Lors des débats parlementaires, 1.685 amendements fiscaux ont été examinés.

**La DLF est chargée de la rédaction des textes d'application de la loi fiscale, sous la forme de textes réglementaires et d'instructions.**

**Elle assure la codification annuelle des dispositions fiscales au sein du code général des impôts et concourt ainsi à l'objectif d'accessibilité du droit.**

**La DLF a une mission d'information à destination :**

- **des parlementaires.** A ce titre, elle élabore des projets de réponses aux questions écrites et orales des députés et sénateurs, prépare des rapports d'information présentés par le Gouvernement aux assemblées sur l'application de certains textes et sur le bilan de l'application de mesures fiscales et estime l'évolution des dépenses fiscales qui sont recensées dans une annexe à la loi de finances ;
- **des contribuables.** Cette mission d'information peut prendre plusieurs formes telles que, par exemple, la participation aux actions de communication, la présence dans des colloques, la publication des instructions ou l'interprétation de textes ;
- **des services territoriaux de la direction générale des impôts.** Afin de garantir une application uniforme du droit, elle les assiste dans l'interprétation de questions juridiques complexes.

En 2004, la DLF a rédigé ou examiné 106 décrets et 60 arrêtés ; elle a rédigé 149 instructions et 732 projets de réponses aux questions écrites des parlementaires.

**Elle contribue à l'élaboration de la norme fiscale au plan international.** Elle assure à ce titre le suivi des projets communautaires et participe à l'élaboration des règlements et directives qui concourent à l'harmonisation des législations nationales en matière de fiscalité directe et indirecte. Elle éclaire le Gouvernement sur les aspects fiscaux des évolutions institutionnelles de la construction européenne. En outre, elle représente la France dans les négociations fiscales au sein des différentes enceintes multilatérales compétentes, en particulier l'OCDE. Elle négocie les conventions fiscales bilatérales et assure le suivi de leur application. La France est liée par plus d'une centaine de conventions fiscales, ce qui constitue l'un des réseaux conventionnels les plus importants au monde. Elle participe à l'assistance administrative internationale.



### Action n° 04 : Modernisation de l'Etat

La modernisation de la gestion publique vise à élever durablement le niveau de performance de l'État et la qualité de ses services publics par des améliorations concrètes dans la mise en œuvre des politiques publiques. Elle s'appuie notamment sur la dynamique créée par la loi organique relative aux lois de finances du 1er août 2001 (LOLF), applicable dans son intégralité au 1er janvier 2006.

Elle sera pilotée par la direction générale de la modernisation de l'État (DGME), dont la création a été annoncée par le ministre délégué au budget et à la réforme de l'État le 27

juillet 2005. Cette direction sera constituée par restructuration de la délégation de la modernisation de la gestion publique et des structures de l'État (DMGPSE), de la délégation aux usagers et aux simplifications administratives (DUSA), d'une partie de la direction de la réforme budgétaire (DRB) et de l'agence pour le développement de l'administration électronique (ADAE). La DGME sera chargée d'assister les ministères dans l'élaboration de leurs stratégies de réforme, de leur apporter un appui méthodologique dans leur mise en œuvre et d'animer les travaux interministériels de réforme de la gestion publique.

La modernisation de l'État comporte deux axes principaux :

### 1) Améliorer la qualité du service rendu aux usagers

Cette démarche suppose de rendre compréhensible l'action de l'État, en simplifiant le droit applicable. Il s'agit de réduire au strict nécessaire le flux de normes nouvelles, de supprimer les textes obsolètes, inutiles ou qui font doublon et, pour les dispositifs juridiques d'ampleur, de réaliser les études d'impact portant sur les enjeux les plus importants, en terme de coûts et de complexité induits par les nouvelles procédures.

Elle implique également de poursuivre la démarche de **simplification des relations de l'usager avec l'administration**.

Il importe de lutter contre la complexité administrative sous toutes ses formes. Un indicateur synthétique de complexité sera mis en place, pour tenir compte du volume des documents administratifs, des démarches imposées à l'usager, des coûts des procédures pour les entreprises. Toute nouvelle procédure sera soumise à un test de complexité et la simplification du langage administratif sera poursuivie. La certification des services en contact avec le public sera développée, ainsi que les visites mystère et les mécanismes d'information des usagers.

Le recours aux nouvelles technologies de l'information sera intensifié, afin de pouvoir accomplir l'essentiel des démarches par Internet. Ce mouvement, d'ores et déjà amorcé, doit se poursuivre, afin que les usagers puissent accomplir l'essentiel des démarches par Internet, dans des conditions de sécurité informatique constamment éprouvées.

### 2) Rechercher une utilisation plus performante de l'argent public

La recherche d'une meilleure utilisation de l'argent public est au cœur de la LOLF, qui oriente la gestion vers une culture de résultat.

Elle passe par des audits réalisés, tous les deux mois, dans chacun des ministères, afin **d'analyser le mode de fonctionnement des services de l'État et la manière dont les procédures sont mises en œuvre**, et en déduire des simplifications concrètes et des gains de productivité.

La DGME pilotera ce programme d'audits de modernisation.

En vue de développer les « contrats de performance » (cf. supra), la DGME apportera un appui méthodologique aux ministères et à la direction du budget pour la préparation de ces contrats et le suivi de leur exécution.

Mieux utiliser l'argent public implique également de **renforcer le pilotage de la gestion publique**, conformément à l'esprit de la LOLF, qui fait émerger de nouveaux acteurs et de nouvelles responsabilités. Ceci passe par la mise en place d'instruments de pilotage et d'un dialogue de gestion entre responsables de programme, de budget opérationnel de programme et d'unité opérationnelle, directeurs des affaires financières et des ressources humaines des ministères, préfets pour les programmes mis en œuvre au niveau déconcentré.

Pour cela, l'État doit se doter d'outils, notamment d'un système de contrôle de gestion performant. En outre, à l'occasion de la mise en place de nouveaux systèmes d'information interministériels ou ministériels, des chantiers de ré-ingénierie des processus associés seront conduits. Dans ce cadre, les travaux menés sur neuf processus clef de « Chorus » (futur système d'information budgétaire, financier et comptable de l'État), seront poursuivis.

Parallèlement, la DGME sera associée aux travaux sur l'évolution des structures dans les ministères et s'assurera, en lien avec le ministère de l'intérieur et chaque ministère intéressé, de la bonne articulation de la réforme de l'administration territoriale et de la gestion publique.

**L'amélioration de la gestion des fonctions de soutien**, notamment dans le domaine des achats et de l'immobilier, sera recherchée.



## Action n° 05 : Systèmes d'information financière de l'État

L'Agence pour l'Informatique Financière de l'État (AIFE) a pour mission de concrétiser avec de nouveaux systèmes d'information les attentes de la nouvelle loi organique sur les finances de l'État.

L'AIFE a trois missions :

- en priorité absolue, coordonner le passage à la LOLF en 2006 avec les outils informatiques existants (projet « Palier 2006 ») ;
- assurer le développement, la maintenance et le support aux utilisateurs des différentes versions du progiciel ACCORD ;
- engager avec le projet « Chorus » la construction du futur système d'information budgétaire, financière et comptable de l'État.

Dans le droit fil de la LOLF, les nouveaux systèmes d'information vont transformer en profondeur le rôle de l'ensemble des acteurs de la dépense de l'État, nécessitant un pilotage partagé avec l'ensemble des ministères.

### LE PALIER 2006

Le projet « Palier 2006 » lancé en juin 2004, doit permettre, avec les applications informatiques préexistantes, la gestion en mode LOLF de la loi de finances 2006 qui, pour la première fois, aura été votée par missions, programmes et actions avec une présentation et une gestion des crédits en autorisations d'engagements (AE) et crédits de paiement (CP).



Le « Palier 2006 » permettra :

- la présentation et l'exécution de la loi de finances 2006 dans une nomenclature budgétaire et comptable conforme à la LOLF ;
- la mise en place d'un circuit de dépense rénové (responsables de programme, responsables de budget opérationnel de programme et responsables d'unité opérationnelle) assurant la globalisation et la fongibilité des crédits dans le cadre des autorisations d'engagement et des crédits de paiement ;
- la tenue de la comptabilité budgétaire des dépenses et des recettes ;
- la tenue de la comptabilité générale de l'État avec une préfiguration de l'analyse des coûts ;
- l'accès aux restitutions via un infocentre commun à l'ensemble des acteurs de la loi de finances.

Bien que de nature transitoire le « Palier 2006 » sera maintenu jusqu'à la mise en place du futur système « Chorus ».

### ACCORD LOLF

« ACCORD LOLF » est une composante majeure du « Palier 2006 ». L'AIFE a entrepris la conception et le développement de cette version à partir de la version ACCORD 1 bis entrée en service en avril 2004. « ACCORD LOLF » confirme bien le choix stratégique de bâtir le système d'information financière et comptable de l'État à partir de 2006, sur la base d'un progiciel de gestion intégrée est confirmée.

« ACCORD LOLF » sera la version commune à l'ensemble des administrations centrales (7 000 utilisateurs).

### CHORUS

L'objectif de mettre en place un système intégré couvrant l'ensemble des acteurs de la gestion publique demeure prioritaire, même si son calendrier est aujourd'hui dissocié de celui de la LOLF. Ce système cible, appelé « Chorus », sera conçu comme un puissant levier de modernisation et d'amélioration de la productivité au service de la LOLF. La réingénierie de l'ensemble des processus financiers a ainsi été lancée à l'automne 2004 avec la direction de la réforme budgétaire.

#### - Le périmètre fonctionnel

Le périmètre fonctionnel de « Chorus » comprend :

- les fonctionnalités dites du « cœur », qui correspondent aux attentes de la LOLF et qui doivent être disponibles en priorité pour tous les ministères : exécution des dépenses, comptabilités budgétaire et générale, gestion des recettes non fiscales, gestion d'actifs, comptabilité développée du recouvrement, etc... ;
- les fonctionnalités dites « avancées », qui correspondent à une amélioration de la productivité et/ou du pilotage de la gestion : gestion de projet, régies, frais de déplacement, gestion des stocks, etc. Le développement de toute fonctionnalité avancée sera proposé par le comité d'orientation stratégique, sur la

base d'études préalables (fonctionnelles, techniques, retour sur investissement) et sous réserve qu'une communauté de ministères représentant un nombre significatif d'utilisateurs soit intéressée.

L'application « Chorus » permettra de répondre aux ambitions de la LOLF, notamment en termes de comptabilité et de gestion de la performance, qui ne sont pas prises en charge par le « Palier 2006 » :

- elle permettra d'améliorer la qualité comptable et de généraliser la comptabilité en droits constatés, en conformité avec la LOLF, grâce notamment à la généralisation du service fait et à la mise en place de pistes d'audits ;
- elle facilitera la gestion par la performance, grâce à la mise en place d'un système décisionnel dans « Chorus », qui permettra de fournir des restitutions budgétaires, financières et comptables selon une procédure mieux intégrée que le « Palier 2006 ».

#### - La démarche et le calendrier

Le calendrier général prévoit le démarrage d'un site pilote en 2007 pour un déploiement progressif du système d'information dans l'ensemble des services de l'Etat à partir de 2008.

La consultation juridique se déroulera en deux phases :

- 2005 : consultation pour le choix du PGI et des outils associés. Cette consultation prendra la forme du dialogue compétitif, nouvelle disposition du code des marchés publics qui permet à l'administration de définir ses besoins de manière générale, laissant aux candidats la faculté d'en préciser les détails techniques. Le dialogue permettra de construire un cahier des charges précis sur la base des réponses des éditeurs aux questions posées, qui devra être respecté par le futur titulaire du marché. Ce marché devrait être notifié d'ici la fin de l'année 2005 ;
- 1er semestre 2006 : lancement de la consultation pour le choix de l'intégrateur qui assurera le paramétrage du progiciel et son déploiement.

Cette consultation comportera un volet spécifique en vue de mettre en œuvre, selon un calendrier cohérent, les échéances à prévoir avec le système d'information COPERNIC.

#### UN PILOTAGE PARTAGE AVEC LES MINISTÈRES.

Pour la définition et la mise en place des nouveaux systèmes d'information, l'AIFE participe et anime le pilotage interministériel de la réforme.

L'AIFE conduit ses travaux sous l'autorité du Comité d'orientation stratégique placé auprès du Ministre de l'Économie des Finances et de l'Industrie. Cette instance de gouvernance des systèmes d'information budgétaire, financier et comptable de l'État associe les directeurs des affaires financières de cinq ministères, le délégué à la modernisation de la gestion publique et des structures de l'État, les directeurs du Budget, de la Comptabilité publique, de la Réforme Budgétaire et des Affaires juridiques ainsi que des représentants des services déconcentrés.

L'ensemble des directeurs des affaires financières participent au comité directeur, présidé par le Directeur de

l'AIFE, en charge de définir et d'assurer le suivi du programme.

## Objectifs et indicateurs

La finalité du programme est d'aider l'exécutif à concevoir et à mettre en œuvre les politiques économiques et financières du pays, afin d'assurer une croissance durable et équilibrée de l'économie française, respectueuse des préférences collectives de la population. Elle est également d'assurer le pilotage de la modernisation de la gestion publique, à travers un appui méthodologique, un accompagnement des ministères et l'animation de travaux interministériels.

Deux écueils devaient être évités dans la définition des objectifs, particulièrement pour un programme comportant uniquement des directions d'état-major :

- définir des objectifs et indicateurs correspondant à l'ambition poursuivie, mais trop lointains car dépendant plus de facteurs externes que de l'action de l'État (comme le taux de croissance) ;
- se limiter, à l'inverse, à des objectifs et indicateurs retraçant uniquement l'activité, utiles pour le pilotage interne des services, mais peu significatifs, pour les élus et les citoyens, de la performance de l'administration.

Les objectifs du programme sont donc principalement centrés sur la qualité du service rendu.

Un objectif porte sur la qualité du projet de loi de finances transmis au Parlement : qualité de l'analyse économique associée à la loi de finances (prévisions de croissance, d'inflation et de recettes fiscales).

Deux objectifs ont trait à l'activité normative des directions du programme soit dans l'élaboration de la réglementation fiscale, soit dans la transposition de la norme européenne dans le droit français.

Deux objectifs concernent le pilotage de la modernisation de l'État. Le premier porte sur l'appui fourni aux administrations dans la mise en œuvre de la réforme de l'État par la nouvelle DGME. Le deuxième porte sur l'amélioration des relations de l'administration avec ses usagers, à travers le développement de l'administration électronique.

Un objectif concerne l'appui fourni aux administrations par l'AIFE, dans le cadre de la mise en œuvre du « Palier 2006 », puis du développement de « Chorus ».

Au total, le programme comporte six objectifs, dont la réalisation est suivie au travers de neuf indicateurs :

1. Assurer la qualité de l'analyse et des prévisions présentées dans le projet de loi de finances, dans le domaine des évolutions économiques et dans celui des recettes fiscales ;
2. Contribuer à l'accessibilité et à la clarté de la norme fiscale et accélérer la production des textes d'application ;
3. Assurer la transposition des directives européennes dans les délais ;
4. Fournir aux administrations un appui efficace dans la mise en œuvre de la modernisation de l'État ;
5. Accroître le recours à l'administration électronique dans les relations entre l'administration et les usagers.
6. Améliorer la qualité de service aux administrations dans le domaine des systèmes d'information financière de l'État.

### **Objectif n° 1 (du point de vue du citoyen) : Assurer la qualité de l'analyse et des prévisions présentées dans le projet de loi de finances, dans le domaine des évolutions économiques et dans celui des recettes fiscales.**

La sincérité de la loi de finances implique que la qualité des prévisions fournies par l'exécutif soit la meilleure possible. L'exercice de prévision de l'avenir est un art difficile, mais néanmoins indispensable pour éclairer les choix de politiques économiques. Ces prévisions resteront entourées d'incertitudes, d'aléas. Pour éclairer le décideur public, des scénarios alternatifs, ou des variantes, doivent être élaborés pour décrire les perspectives dans l'hypothèse où la réalité s'écarterait des hypothèses qui ont été retenues.

Cet objectif sera évalué à l'aide de deux indicateurs :

- S'agissant de la fiabilité des prévisions du Gouvernement présentées dans le rapport économique social et financier (RESF) comparées à celles des instituts de conjoncture, l'indicateur de performance mesure l'écart entre les prévisions du gouvernement présentées dans le RESF, celles des instituts de conjoncture et les réalisations ;
- Sur la fiabilité des prévisions de recettes fiscales, l'indicateur présente l'écart entre les prévisions de l'année précédente et les réalisations.

**Indicateur n° 1 : Fiabilité comparée, au vu des réalisations, des prévisions du Gouvernement présentées dans le RESF et de celles des instituts de conjoncture.**

	2003	2004	2004	2005	2006		
Unités	Réalisation	Prévision	Réalisation	Prévision	Prévision	cible	
Ecart prévision de croissance du Gouvernement / réalisation	Points	0,8	1,7	2,3	2,5	ND	ND
Ecart prévisions de croissance des instituts de conjoncture / réalisation	Points	0,8	1,6	2,3	2,2	ND	ND
Ecart prévision d'inflation du Gouvernement / réalisation	points	2,1	1,8	2,1	1,8	ND	ND
Ecart prévisions d'inflation des instituts de conjoncture / réalisation	points	2,1	1,6	2,1	1,8	ND	ND

**Précisions méthodologiques :**

**Source des données :** rapport économique social et financier, consensus forecast. A l'heure d'impression des projets annuels de performances, les prévisions 2006 du Gouvernement en matière de croissance et d'inflation n'ont pas encore été arrêtées.

**Indicateur n° 2 : Fiabilité des prévisions de recettes fiscales.**

	2003	2004	2004	2005	2006		
Unités	Réalisation	Prévision	Réalisation	Prévision	Prévision	cible	
Montant de recettes fiscales	M€	239,8	256,5	265,7	271,8	ND	ND
Ecart prévision de recettes fiscales / réalisation	%	4,42		3,6			ND

**Précisions méthodologiques :**

**Sources des données :** Projets de loi de finances 2004 et 2005, rapport d'exécution des lois de finances 2003 et 2004 (Cour des Comptes)

Pour le sous-indicateur « Écart prévision de recettes fiscales / réalisation », seule la colonne « Réalisation » sera renseignée. Les écarts constatés en pourcentage entre les prévisions et les réalisations sont rendus dans les colonnes « réalisation » du tableau. A l'heure d'impression des projets annuels de performances les prévisions 2006 du Gouvernement en matière de recettes fiscales n'ont pas encore été arrêtées.

**Objectif n° 2 (du point de vue du citoyen) : Contribuer à l'accessibilité et à la clarté de la norme fiscale et accélérer la production des textes d'application de la législation fiscale.**

Les délais de codification et de production des textes d'application de la législation fiscale permettent de mesurer la qualité du service rendu par le programme dans ce domaine.

Chaque année, la Direction de la Législation Fiscale met à jour le Code Général des Impôts (CGI) en y intégrant les dispositions législatives et réglementaires en vigueur au premier janvier de l'année en cours. Cet effort de codification contribue de façon essentielle à la qualité et à la lisibilité de la norme fiscale et constitue donc un élément important de l'accessibilité au droit. Pour répondre pleinement à ces objectifs, la version actualisée du CGI doit être élaborée dans les meilleurs délais en début d'année. Il a donc été décidé de retenir la date d'achèvement du CGI applicable au premier janvier comme l'un des indicateurs de qualité de la norme fiscale.

Le second sous-indicateur retient le pourcentage de textes d'application publiés dans le délai de 6 mois après l'entrée en vigueur du texte appliqué. Il traduit ainsi les efforts réalisés par l'administration pour garantir, dans les meilleurs délais, l'applicabilité des dispositions fiscales adoptées par le Parlement.

**Indicateur n° 1 : Délais de codification et de production des textes d'application.**

	2003	2004	2004	2005	2006	2007
Unités	Réalisation	Prévision	Réalisation	Réalisation	Prévision	cible
Date d'achèvement du code applicable au 1er janvier	date	2 avril 2003	30 mars 2004	8 avril 2005	1er avril 2006	1er avril 2007
Pourcentage de textes d'application publiés dans le délai de 6 mois après l'entrée en vigueur du texte appliqué	%	ND	ND	45	55	55

**Précisions méthodologiques :**

Le premier sous-indicateur retient la date de publication au Journal Officiel des décret et arrêté de codification. Cette publication clôt en effet l'opération de codification. Par ailleurs, c'est sur la base de ces textes que sont mises à jour les bases de données de Légifrance, sans attendre la publication du CGI sous format papier.

Pour le second sous-indicateur, le délai est calculé à partir de la date d'entrée en vigueur des dispositions dont il est fait application par les textes réglementaires concernés. En conséquence, si une loi ou un règlement prévoient des dates d'entrée en vigueur différentes selon les dispositions, les délais seront déterminés à compter de l'entrée en vigueur de chaque disposition et non pas de façon uniforme, à partir de la publication du texte au Journal Officiel.

Par ailleurs, les textes d'application des lois adoptées en novembre-décembre de l'année N seront rattachés pour le calcul de l'indicateur au projet annuel de performance (PAP) présenté avec le PLF pour l'année N+1. Les articles 46 et 54 de la LOLF disposent en effet que le projet de loi de règlement et les rapports annuels de performance (RAP) doivent être déposés à l'Assemblée nationale avant le 1er juin de l'année suivant celle de l'exécution du budget auquel ils se rapportent. Dès lors, le RAP pour l'année N doit être distribué avant le 1er juin N+1. Dans l'hypothèse où l'on rattacherait les textes d'application des lois promulguées en novembre et décembre de l'année N au PAP de cette même année, le délai de 6 mois ne serait pas pleinement écoulé à la date de dépôt du projet de loi de règlement. La réalisation au titre de l'année 2005 a été calculée en prenant en compte la loi de finances pour 2005 et la loi de finances rectificative pour 2004.

**Source des données :** DLF.

**Objectif n° 3 (du point de vue de l'utilisateur) : Assurer la transposition des directives européennes dans les délais.**

Le processus de construction européenne se traduit par l'élaboration de normes européennes. Celles-ci renforcent l'égalité des conditions dans lesquelles évolue l'ensemble des citoyens de l'Union européenne. La participation de la France à ce processus à la fois en amont et en aval permet d'asseoir sa position dans la négociation européenne. Le degré de transposition de la norme européenne dans le droit français est en particulier un facteur de crédibilité du pays.

L'objectif porte en conséquence sur l'amélioration de la qualité de cette production en accroissant le nombre de textes qui sont élaborés en conformité avec le calendrier initialement prévu par chaque directive.

Le premier indicateur mesure la réduction du flux de directives non transposées dans les délais et le second indicateur la diminution du stock de directives non transposées dans les délais. La lecture des résultats des années antérieures montre que l'effort de transposition porte dans un premier temps sur la résorption du stock de directives à transposer. L'objectif est de parvenir en 2008 à un apurement complet du stock et la transposition des directives l'année même où les délais de transposition arrivent à échéance. Il convient néanmoins de relever que le calendrier des transpositions par voie législative peut échapper aux services qui ne maîtrisent pas l'inscription à l'ordre du jour parlementaire.



**Indicateur n° 1 : Pourcentage de directives dont la date limite de transposition a été dépassée en cours d'année sans transposition.**

	2003	2004	2004	2005	2006	2008
Unités	Réalisation	Prévision	Réalisation	Prévision	Prévision	cible
Nombre de directives nécessitant des mesures de transposition de nature législative et dont la date limite de transposition est intervenue au cours de l'année de référence						
Nombre	7		7	3	1	0
Pourcentage	100		100	60	25	0
Nombre de directives nécessitant des mesures de transposition de nature réglementaire et dont la date limite de transposition est intervenue au cours de l'année de référence						
Nombre	0		1	0	0	0
Pourcentage			100			0

**Précisions méthodologiques :****Source des données :** SGCI, DGTPÉ

L'indicateur est construit à partir d'un tableau de bord des textes de transposition des directives communautaires relevant du périmètre de compétence de la DGTPÉ. Les transpositions par voie législative correspondent aux transpositions législatives *stricto sensu* ainsi qu'aux textes réglementaires d'application. Les transpositions par voie réglementaire correspondent aux directives ne nécessitant pas l'adoption de mesures de nature législative. Le flux est constitué par l'ensemble des directives dont la date de transposition arrive à échéance l'année considérée.

**Indicateur n° 2 : Nombre de directives restant à transposer et dont la date de transposition est dépassée.**

	2003	2004	2004	2005	2006	2008
Unités	Réalisation	Prévision	Réalisation	Prévision	Prévision	cible
Nombre de directives nécessitant des mesures de transposition de nature législative et dont la date limite de transposition est dépassée						
Nombre	9		8	3	1	0
Pourcentage	81		50	23	14	0
Nombre de directives nécessitant des mesures de transposition de nature réglementaire et dont la date limite de transposition est dépassée						
Nombre	0		1	0	0	0
Pourcentage			100	0	0	0

**Précisions méthodologiques :****Source des données :** SGCI.

L'indicateur est construit à partir d'un tableau de bord des textes de transposition des directives communautaires relevant du périmètre de compétence de la DGTPÉ. Les transpositions par voie législative correspondent aux transpositions législatives *stricto sensu* ainsi qu'aux textes réglementaires d'application. Les transpositions par voie réglementaire correspondent aux directives ne nécessitant pas l'adoption de mesures de nature législative. Le stock est constitué par l'ensemble des directives dont la date de transposition est dépassée, c'est à dire le stock des directives de l'année n-1 auquel s'ajoute le flux de l'année

**Objectif n° 4 (du point de vue de l'utilisateur) : Fournir aux administrations un appui efficace dans la mise en oeuvre de la modernisation de l'Etat.**

La DGME, dont la création a été annoncée par le ministre délégué au budget et à la réforme de l'État le 27 juillet 2005, sera chargée d'animer et de conduire, en liaison avec les ministères, les travaux interministériels de modernisation de la gestion

publique : simplification du droit, simplification des relations des usagers avec l'administration, réflexion sur le mode de fonctionnement des services de l'État et la manière dont les procédures sont mises en œuvre, développement de la démarche de « contrats de performance », renforcement du pilotage des politiques publiques, amélioration de la gestion des fonctions de soutien et pilotage des travaux de ré-ingénierie des processus.

En entretenant un contact permanent et étroit avec les différentes administrations et en coordonnant les chantiers ministériels de mise en œuvre de la réforme de la gestion publique, la DGME s'efforcera d'ajuster en permanence le rythme de ses travaux et les offres d'appui méthodologique qu'elle proposera aux besoins précis des ministères.

Dans le présent PAP, l'indicateur proposé porte uniquement sur l'appui apporté aux ministères par la DRB (puis par la DGME) pour la mise en œuvre de la réforme budgétaire, à travers ses actions (lettre de la réforme budgétaire, Internet, Extralof, journées régionales d'information et de mutualisation des expérimentations, modules de formation, formation des ambassadeurs et des experts, guides méthodologiques, appui technique, ateliers, participation aux séminaires organisés par les administrations, forum des responsables de programme ...).

Cet indicateur sera élargi dans le PAP 2007 à l'ensemble du champ d'activité de la nouvelle DGME. Compte tenu de cet élément, l'année cible est fixée à 2006.

La valeur de l'indicateur en juin 2005 était de 56 %. Il convient cependant de tenir compte du fait que 21 % des personnes ayant répondu ne se prononcent pas, ce qui porte à 75 %, la part des personnes, parmi celles qui se prononcent, qui considèrent que la DRB apporte un appui efficace. Une nouvelle enquête sera réalisée d'ici la fin de l'année 2005.

**Indicateur n° 1 : Pourcentage des personnels d'encadrement de l'Etat estimant que la DRB apporte un appui efficace dans la mise en oeuvre de la réforme budgétaire, à travers ses actions**

	2003	2004	2004	2005	2006	2006
Unités	Réalisation	Prévision	Réalisation	Prévision	Prévision	Cible
%	NR	NR	NR	56	60	60

**Précisions méthodologiques :**

**Source des données :** enquête réalisée par l'institut IPSOS. Le questionnaire est adressé à un échantillon d'environ 6.000 directeurs d'administrations centrales et déconcentrées, sous-directeurs, secrétaires généraux, chefs de service et contrôleurs financiers de l'ensemble des ministères. L'indicateur ayant été introduit dans l'enquête en 2005, les valeurs 2003 et 2004 ne peuvent être renseignées.

Le questionnaire sera adapté en 2006 pour tenir compte des nouvelles missions de la DGME.

**Objectif n° 5 (du point de vue de l'utilisateur) : Accroître le recours à l'administration électronique dans les relations entre l'administration et les usagers.**

Pour accélérer la mise en œuvre de l'administration de service centrée sur les besoins des usagers, il est décidé, dans le cadre du programme Adèle, d'intensifier la création de nouveaux services dématérialisés, et d'enrichir ou de faire évoluer les services existants, afin qu'ils répondent de mieux en mieux aux attentes de leurs publics.

A cette fin :

- **Une évaluation de l'offre, à travers le degré de réalisation des mesures (projets) du programme Adèle, sera présentée chaque année, afin d'en rendre compte au Gouvernement, au Parlement et aux citoyens (indicateur n° 1) :**

Des services nouveaux ou enrichis, dont la description figure dans le programme Adèle, seront ouverts durant la période 2004-2007. Dès leur ouverture au public, ces services seront présentés et référencés sur le portail [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr). Une cellule « usagers » sera constituée, dont l'objectif sera double : recueillir le souhait des usagers lors de l'élaboration des projets et s'assurer de l'adéquation des applications développées avec leurs attentes.

L'indicateur « État d'avancement du programme Adèle » rend compte de l'efficacité des actions d'animation, de coordination et d'impulsion pour la mise en œuvre du programme « Adèle » par les différentes administrations.

- **Une évaluation de la demande, au travers du taux d'usage réel des services proposés par voie dématérialisée, sera également présentée annuellement (indicateur n° 2) :**

Au-delà de l'existence même d'une offre nombreuse et attractive, il convient de s'assurer qu'elle répond réellement aux attentes des utilisateurs. A cette fin, un des indicateurs proposés sera le taux de dématérialisation des échanges avec les usagers, c'est-à-dire le pourcentage des échanges entre usagers et administrations réellement effectués sous forme dématérialisée. Une

décomposition du taux est mise en place pour distinguer la dématérialisation des feuilles de soins, dont le volume très important (1,3 milliard par an) « écraserait » l'évolution des autres échanges

#### **Indicateur n° 1 : Etat d'avancement du programme ADELE**

	2003	2004	2004	2005	2006	2007
Unités	Réalisation	Prévision	Réalisation	Prévision	Prévision	Cible
%	0	20	25	50	75	100

#### **Précisions méthodologiques :**

La collecte des données de base servant au calcul des différents indicateurs sera coordonnée par l'Observatoire de l'administration électronique (Mesure Adèle 138- mise en œuvre 2005).

L'observatoire de l'administration électronique a pour objectifs :

- la mesure des avancées de l'administration électronique en France, par l'intermédiaire d'indicateurs, de baromètres, d'enquêtes *ad hoc* ;
- la veille sur les bonnes pratiques de l'administration électronique en France et à l'étranger en matière de services aux usagers.

#### **Indicateur n° 2 : Taux de dématérialisation des échanges avec les usagers.**

	2003	2004	2004	2005	2006	2007
Unités	Réalisation	Prévision	Réalisation	Prévision	Prévision	cible
Feuilles de soins	40		60	65	70	80
Autres échanges	20	25	25	30	45	66

#### **Précisions méthodologiques :**

Le dénominateur comprendra l'ensemble des échanges (courriers, traitement des dossiers, transactions) entre les usagers et les administrations.

Le numérateur représentera les échanges effectués sous forme dématérialisée.

L'exactitude de l'indicateur dépendra de la qualité du processus de recueil de l'information lié aux échanges entre les usagers et les administrations.

#### **Objectif n° 6 (du point de vue de l'utilisateur) : Améliorer la qualité de service aux administrations dans le domaine des systèmes d'information financière de l'Etat.**

Pour le passage à la gestion de la loi de finances en mode LOLF à compter du 1er janvier 2006 un nouveau système d'information, dit Palier 2006, sera mis en place jusqu'à son remplacement par la future application unique Chorus, prévu à compter de 2008. L'ensemble des acteurs centraux et déconcentrés, soit plus de 25 000 agents, utiliseront le Palier 2006 qui fédère les différentes applications existantes (NDL, Accord LOLF, NDC et India).

L'agence a ainsi vocation à devenir, au sein de l'administration, un véritable prestataire de services dont les bénéficiaires sont au premier chef les administrations centrales et déconcentrées.

L'A.I.F.E. fera procéder à compter de 2006 à une enquête semestrielle de satisfaction auprès de l'ensemble des bénéficiaires de ses services.

**Indicateur n° 1 : Indice de satisfaction des bénéficiaires des prestations de l'A.I.F.E.**

	2003	2004	2004	2005	2006	2007
Unités	Réalisation	Prévision	Réalisation	Prévision	Prévision	Cible
Points	ND (*)	ND (*)	ND (*)	ND (*)	66	70

\* l'indicateur étant basé sur une enquête de satisfaction mise en œuvre à compter de 2006, les données antérieures à cette date ne peuvent être complétées

**Précisions méthodologiques :**

Définition et source de l'indicateur : note en points sur la base d'une enquête semestrielle de satisfaction par une instance indépendante de l'A.I.F.E.

## Projet annuel de performances : Justification des crédits

### Éléments transversaux au programme

N° et intitulé de l'action / sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
01 Définition et mise en oeuvre de la politique économique et financière de la France dans le cadre national, international et européen	46.041.282	154.000.000	<b>200.041.282</b>	46.041.282	154.000.000	<b>200.041.282</b>
02 Politique des finances publiques et analyse de la performance des politiques publiques	27.569.035	1.089.000	<b>28.658.035</b>	27.569.035	1.089.000	<b>28.658.035</b>
03 Elaboration de la législation fiscale	12.471.876	189.119	<b>12.660.995</b>	12.471.876	189.119	<b>12.660.995</b>
04 Modernisation de l'Etat	13.476.890	42.887.000	<b>56.363.890</b>	13.476.890	39.167.000	<b>52.643.890</b>
05 Systèmes d'information financière de l'Etat	13.399.320	211.700.000	<b>225.099.320</b>	13.399.320	104.700.000	<b>118.099.320</b>
<b>Total</b>	<b>112.958.403</b>	<b>409.865.119</b>	<b>522.823.522</b>	<b>112.958.403</b>	<b>299.145.119</b>	<b>412.103.522</b>

### Dépenses de personnel (titre 2)

Pour cette rubrique, les crédits sont exprimés en autorisations d'engagement et en crédits de paiement de même montant.

### Emplois exprimés en ETPT et répartis par catégorie

Catégorie d'emplois	Exécution 2004	Estimation* pour 2005	Demandé pour 2006	Variation 2006 / 2005	Crédits demandés pour 2006 (y c. charges sociales)
Catégorie A+		372	450	+78	43.040.705
Catégorie A		521	570	+49	41.043.331
Catégorie B		189	193	+4	11.042.850
Catégorie C		299	315	+16	14.677.881
<b>Total</b>		<b>1.381</b>	<b>1.528</b>	<b>+147</b>	<b>109.804.767</b>

\* L'année 2006 constituant la première année de décompte des emplois en ETPT par programme, la colonne 2005 retrace l'incidence sur la gestion 2006 des agents présents en 2005 avant impact des mesures propres à l'année 2006.

### Éléments sur les effets de structure

La colonne « variation 2006/2005 » du tableau ci-dessus comprend :

1. le solde du schéma d'emplois du programme qui correspond à 30 créations nettes d'emplois équivalent temps plein travaillé (ETPT) ;
2. le transfert de 117 emplois en provenance des services généraux du Premier ministre (Réforme de l'Etat).

Ce schéma d'emplois se traduit par une augmentation des crédits du programme de 11,34 M€ dont 9,2 M€ au titre du transfert précité.

L'écart entre le montant total du titre 2 et le montant des « crédits demandés pour 2006 » mentionné dans le tableau ci-dessus, soit environ 3,15 M€, est lié au fait que certaines dépenses de personnel sont indépendantes du plafond emploi (indemnités de jury, rémunération des agents en congés de longue durée ou en congés de fin d'activité, etc.).

Comme l'indique le tableau ci-dessus la structure des emplois du programme se caractérise par la prédominance des emplois de catégorie A+ et A qui bénéficient des variations positives. Elle reflète les activités des directions et services concernés, qualifiables d'« état-major » et essentiellement tournées vers les études, la conception de politiques publiques et le conseil du Gouvernement.

Pour l'année 2006, l'évolution des emplois du programme, hors transfert des services de la réforme de l'Etat, est retracée dans les tableaux ci-après.

#### HYPOTHÈSES DE SORTIES

Les hypothèses de sorties sont les suivantes :

	Cat. A +	Cat A	Cat B	Cat C
<b>Départs définitifs</b>	<b>7</b>	<b>2</b>	<b>7</b>	<b>6</b>
<b>Autres départs</b>	<b>3</b>	<b>5</b>	<b>3</b>	<b>12</b>

Au total, les flux de sorties sont donc estimés à 45 ETPT.

Il est précisé que le schéma retenu pour les prévisions de départ prend en compte les hypothèses dites « intermédiaires » compte tenu des incertitudes qui s'attachent aux effets de la réforme des retraites.

#### HYPOTHÈSES D'ENTRÉES

Les hypothèses d'entrées sont, quant à elles, détaillées dans le tableau ci-après :

	Cat. A +	Cat A	Cat B	Cat C
<b>Recrutements</b>	<b>27</b>	<b>18</b>	<b>0</b>	<b>16</b>
<b>Autres entrées</b>	<b>3</b>	<b>2</b>	<b>9</b>	<b>0</b>
<b>Transferts</b>	<b>58</b>	<b>36</b>	<b>5</b>	<b>18</b>

Au total, les flux d'entrées sont donc estimés à 75 ETPT en dehors de l'arrivée des 117 ETPT des services de la réforme de l'Etat.

Compte tenu du caractère prioritaire de la mise en place du programme CHORUS, des créations d'emplois ont été prévues pour « l'agence pour l'informatique financière de l'Etat » (SCN AIFE) pour 30 ETPT (A+ et contractuels de niveau A).

Les coûts moyens d'entrées et de sorties en année pleine sont estimés comme suit :

	Coût moyen annuel non chargé en €	Coût moyen d'entrée	Coût moyen de sortie
<b>A+</b>		<b>59 455</b>	<b>71 217</b>
<b>A</b>		<b>42 989</b>	<b>46 620</b>
<b>B</b>		<b>30 276</b>	<b>36 252</b>
<b>C</b>		<b>26 544</b>	<b>26 880</b>

Le résultat obtenu par l'application des coûts d'entrée et de sortie diffère du solde du schéma d'emploi pour l'année 2006. En effet, les mouvements liés aux changements de catégorie par concours internes ou liste d'aptitude doivent être appréhendés, non pas sur la base de ces coûts mais seulement en terme de coût marginal lié à la promotion.

## AUTRES EFFETS DE STRUCTURE

D'autres effets de structure ont un impact sur l'évolution de la masse salariale du programme.

Ainsi la part du GVT positif lié aux avancements d'échelon des agents présents deux années consécutives est estimée à 1,76%. Ce taux est celui observé sur l'ex-agrégat 31 « administration générale et dotations communes » dont proviennent les emplois inscrits sur ce programme. Il ne rend donc pas parfaitement compte des écarts éventuels entre les directions ou services participant au programme.

## Éléments salariaux

### MESURES GÉNÉRALES

Le PLF 2006 a été construit avec l'hypothèse d'une valeur de point fonction publique de 53,7110 euros, soit une progression de 1,8 % par rapport au montant prévu par la loi de finances initiale pour 2005, ce qui représente un montant de 1,3 M€ pour le programme.

Le PLF 2006 intègre la nouvelle cotisation à la Caisse nationale d'allocations familiales (CNAF) pour un montant de 2 M€ et au fonds national d'aide au logement (FNAL) estimé à 0,033 M€. La contribution au compte d'affectation spéciale « pensions » est estimée à 18,8 M€ au titre des pensions et au titre de l'allocation temporaire d'invalidité.

### PRINCIPALES MESURES CATÉGORIELLES

Une enveloppe de 1,08 M€ a été prévue pour le programme au titre des mesures catégorielles.

Il est également prévu la mise en œuvre d'un plan de requalification des emplois destiné à adapter la structure des emplois aux besoins du programme.

Enfin, cette enveloppe permettra le financement en année pleine de la revalorisation de 1,8% de l'allocation complémentaire de fonctions (ACF) et de l'indemnité mensuelle de technicité (IMT) décidée au titre de l'année 2005. Le coût de ces mesures s'établit à 0,156 M€.

## Effectifs et activité des services

Répartition des emplois par action / sous-action	
Définition et mise en œuvre de la politique économique et financière de la France dans le cadre national, international et européen	649
Politique des finances publiques et analyse de la performance des politiques publiques	329
Elaboration de la législation fiscale	189
Modernisation de l'Etat	161
Systèmes d'information financière de l'Etat	200
<b>Total des emplois du programme</b>	<b>1.528</b>

S'agissant de la contribution de la direction générale du Trésor et de la politique économique à l'action n° 01, les effectifs diminuent de 10 ETPT entre 2005 et 2006 sur un total de 649 ETPT, soit une réduction de 1,5 % du nombre d'ETPT affectés à cette action. Les effectifs de la DGTPE imputés sur l'action n° 01 sont dédiés aux activités d'état-major de cette direction. Ils contribuent par ailleurs à la gestion et/ou à la mise en œuvre de six autres programmes du budget général et à huit autres de comptes spéciaux.

S'agissant de l'action n° 05, le SCN Agence pour l'informatique financière de l'Etat (AIFE) voit ses moyens en personnel renforcés par rapport à 2005 de 30 ETPT. Les besoins de l'AIFE en 2006 correspondent à la juxtaposition des deux chantiers de l'AIFE que sont le « Palier 2006 » et le lancement des travaux de construction du futur système d'information unique « CHORUS ».

Concernant la répartition des effectifs de l'AIFE, tous les agents actuellement affectés sur le « Palier 2006 », dont « ACCORD-LOLF », seront maintenus pour couvrir les besoins induits par la stabilisation du système « Palier 2006 » sur toute l'année.

La mise en chantier de CHORUS nécessitera un renforcement des moyens en expertise fonctionnelle et en conception pour lequel l'AIFE envisage le recrutement de 30 ETPT contractuels de niveau A+ et A.

### Autres éléments

Le financement **des prestations sociales** et allocations diverses prises en charge par l'État (hors Famille) est prévu dans les crédits du programme.

#### L'action sociale interministérielle

Ces crédits permettent la mise en œuvre de prestations interministérielles à réglementation commune telles que :

- l'allocation aux mères ;
- les prestations pour la garde de jeunes enfants ;
- les allocations aux personnes handicapées.

#### L'action sociale du ministère

L'action sociale ministérielle est mise en œuvre dans le cadre d'une politique ministérielle, s'adressant à l'ensemble des agents, quel que soit leur programme de rattachement. Elle est animée et conduite par la direction du personnel, de la modernisation et de l'administration.

Les crédits qui lui sont consacrés sont inscrits sur le titre 3 du programme « Conduite et pilotage des politiques économique, financière et industrielle ».

## Justification par action

### Action n° 01 : Définition et mise en oeuvre de la politique économique et financière de la France dans le cadre national, international et européen

#### Crédits demandés pour 2006

	Hors titre 2	Total
Autorisations d'engagement	154.000.000	200.041.282
Crédits de paiement	154.000.000	200.041.282

### Ventilation des effectifs

Cette action supporte 649 ETPT de la direction générale du Trésor et de la politique économique (DGTPE) issue de la fusion de la direction du Trésor, de la direction des relations économiques extérieures et de la direction de la prévision et de l'analyse économique. Les moyens en personnel regroupés dans cette action participent également aux programmes « Développement des entreprises », « Aide économique et financière au développement », « Charge de la dette et trésorerie de l'État », « Epargne », « Appels en garantie de l'État » et « Majoration de rentes ». Ils sont également amenés à gérer les programmes de comptes spéciaux suivants : « Participations financières de l'État », « Prêts à l'AFD en vue de favoriser le développement économique et social dans des États étrangers », « Prêts à des États étrangers, de la Réserve pays émergents, en vue de faciliter la réalisation de projets d'infrastructure », « Prêts à des États étrangers pour consolidation de dettes envers la France », « Relations avec les banques centrales liées à la France par un accord international », « Avances à divers services de l'État ou organismes gérant des services publics », « Avances aux collectivités et établissements publics, territoires, établissements et états d'outre-mer » et « Prêts et avances à des particuliers ou à des organismes privés ».

Sur ces 649 ETPT, 60 sont affectés à l'Agence des participations de l'État et 31 à l'Agence de la dette.



## Justification des éléments de la dépense par nature

### DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les moyens de fonctionnement courant de la direction générale du Trésor et de la politique économique, y compris les dépenses immobilières et logistiques, sont imputés sur le programme « Conduite et pilotage des politiques économique, financière et industrielle » (action n° 05, *Prestations d'appui et de support*).

Les crédits portés par cette action correspondent aux dépenses suivantes :

#### **Rémunération des prestations réalisées par la Banque de France et l'Institut d'émission des départements d'Outre-Mer pour le compte de l'État (147 M€ en AE et en CP) :**

Aux termes de l'article L.141-6 du code monétaire et financier, l'État doit rembourser à la Banque de France les coûts qu'elle engage dans l'exercice des missions d'intérêt général qui lui sont confiées.

Ces missions, qui font chacune l'objet d'une convention entre l'État et la Banque de France, sont au nombre de huit :

- secrétariat des commissions de surendettement ;
- tenue de la balance des paiements de la France ;
- émission des monnaies métalliques ;
- tenue du compte du Trésor ;
- tenue du fichier central des chèques ;
- secrétariat du Comité monétaire de la zone franc ;
- prestations de back-office pour la conclusion des accords de consolidation ;
- adjudication des valeurs du Trésor.

Les impacts du plan de restructuration du réseau de la Banque de France, engagé en décembre 2003, la baisse de 3,6% des dépôts de dossiers de surendettement prévue en 2005, ainsi qu'une poursuite des gains de productivité des services de la Banque de France, notamment en ce qui concerne le traitement du surendettement, doivent être mis en regard avec les effets mécaniques de la hausse des traitements des agents de la Banque de France.

S'agissant de l'IEDOM, la convention du 1er octobre 2002 signée avec l'État prévoit que les prestations fournies par l'IEDOM à l'État dans le cadre de l'article L.711-3 de ses statuts sont remboursées par l'État. 7M€ en AE et en CP ont été inscrits au budget à ce titre. Ces prestations sont retracées dans 4 sous conventions :

- l'IEDOM assure les secrétariats des commissions de surendettement (accueil des débiteurs, instruction des dossiers, présentation des dossiers à la commission, négociations avec les créanciers et les débiteurs, notification aux créanciers) ;
- l'IEDOM gère, en liaison avec la Banque de France, le fichier central des chèques qui centralise les incidents de paiements ;
- l'IEDOM gère le compte courant que le Trésor détient auprès de l'institut. L'IEDOM assure ainsi le rôle de banquier pour l'ensemble des comptables publics des DOM ;
- l'IEDOM est chargé de mettre en circulation et de retirer les pièces dans les DOM, à Mayotte et à Saint-Pierre-et-Miquelon.

L'Etat devrait par ailleurs être amené à compenser les charges de l'Institut d'émission d'Outre-Mer (IEOM) liées à l'extension dans les collectivités d'outre-mer (ex-TOM : Wallis-et-Futuna et la Nouvelle-Calédonie) du dispositif de lutte contre le surendettement dont l'IEOM devrait assurer le secrétariat.

**Audits, études économiques et financières (5,3 M€ en AE et en CP) :**

4,3 M€ sont destinés à financer les études et contrats de prestations de service passés par l'Agence des participations de l'État (APE). Ces études et contrats portent principalement sur le montage d'une opération de cession d'une participation mais aussi sur des travaux d'évaluation d'un actif ou les perspectives stratégiques d'une entreprise ; les contractants sont des banques d'affaires, des cabinets d'avocats et des cabinets d'audit et de conseil. Ces crédits permettent également de rémunérer le prestataire qui assiste l'APE dans l'établissement des comptes combinés des principales entreprises contrôlées par l'État.

Le solde de cette enveloppe (1 M€) est essentiellement consacré au financement d'audits à la demande du Comité interministériel de restructuration industrielle (CIRI) ou des Comités départementaux d'examen des problèmes de financement des entreprises (CODEFI). Dans le cadre de leur mission de prévention et de traitement des difficultés des entreprises, le CIRI et les CODEFI ont en effet la faculté de demander la réalisation d'audits destinés à mieux cerner la nature des difficultés rencontrées par les entreprises examinées et ses perspectives de redressement. Ils permettent ainsi de préciser la nature et les modalités d'intervention des acteurs publics.

**Moyens de fonctionnement de l'Agence France Trésor (Service à compétence nationale Agence de la dette, 1,7 M€ en AE et en CP) :**

Ces crédits correspondent principalement au coût des abonnements de l'agence aux réseaux d'information financière et à des frais de publicité des valeurs du Trésor. Les dépenses étaient auparavant imputées sur les charges communes et sont supportées désormais par le programme « Stratégie économique et financière et réforme de l'État ».

**Action n° 02 : Politique des finances publiques et analyse de la performance des politiques publiques****Crédits demandés pour 2006**

	<i>Hors titre 2</i>	<i>Total</i>
<i>Autorisations d'engagement</i>	<i>1.089.000</i>	<i>28.658.035</i>
<i>Crédits de paiement</i>	<i>1.089.000</i>	<i>28.658.035</i>

**Ventilation des effectifs**

Cette action supporte 329 ETPT affectés à la direction du Budget, aux services des contrôles financiers et au service du contrôle des dépenses engagées respectivement à hauteur de 233 ETPT, 63 ETPT et 33 ETPT.

**Justification des éléments de la dépense par nature****DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Les crédits de fonctionnement courant de cette action ne sont pas inscrits sur ce programme mais sur le programme « Conduite et pilotage des politiques économique, financière et industrielle » (action n° 05, *Prestations d'appui et support*).

Sur le présent programme est inscrite une dotation de modernisation des outils de gestion budgétaire et comptable, d'un montant de **1,089 M€ en AE et CP** destinée à :

- l'exécution des marchés d'assistance externe de la direction du budget ;
- des études en matière de finances publiques ;
- de la recherche universitaire en finances publiques ;
- la participation à des réseaux internationaux de responsables en matière de finances publiques afin d'alimenter les travaux de la direction d'approches extérieures.

**Action n° 03 : Elaboration de la législation fiscale****Crédits demandés pour 2006**

	<i>Hors titre 2</i>	<i>Total</i>
<i>Autorisations d'engagement</i>	189.119	12.660.995
<i>Crédits de paiement</i>	189.119	12.660.995

**Ventilation des effectifs**

Cette action supporte 189 ETPT affectés à la direction de la législation fiscale (DLF).

**Justification des éléments de la dépense par nature****DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT**

La direction de la législation fiscale bénéficie d'une enveloppe de crédits de fonctionnement courant de 0,189 M€ en 2006.

Les autres moyens de fonctionnement de la direction, notamment immobiliers et logistiques, sont supportés par le programme « Conduite et pilotage des politiques économique, financière et industrielle ».

**Action n° 04 : Modernisation de l'Etat****Crédits demandés pour 2006**

	<i>Hors titre 2</i>	<i>Total</i>
<i>Autorisations d'engagement</i>	42.887.000	56.363.890
<i>Crédits de paiement</i>	39.167.000	52.643.890

**Ventilation des effectifs**

A ce stade, et à titre conservatoire, l'intégralité des ETPT et des moyens de la DRB est imputée sur l'action « Modernisation de l'Etat ». Ces moyens seront ventilés en gestion entre l'action « modernisation de l'Etat » et l'action « politique des finances publiques et analyse de la performance des politiques publiques » une fois précisées les modalités de mise en œuvre de la création de la DGME.

Cette action supporte 161 ETPT affectés à la direction générale de la modernisation de l'Etat (DGME) : 44 emplois proviennent de la direction de la réforme budgétaire (DRB), 117 emplois ont été transférés à partir du budget des services généraux du Premier ministre et correspondent aux personnels des services chargés de la réforme de l'Etat (Agence pour le développement de l'administration électronique, ADAE ; Délégation aux usagers et aux simplifications administratives, DUSA ; Délégation à la modernisation de la gestion publique et des structures de l'Etat, DMGPSE).

## Justification des éléments de la dépense par nature

### DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

La dotation de fonctionnement prévue pour 2006, d'un montant de 42,887 M€ en AE correspondant à un besoin de 39,167 M€ en CP, est destinée à couvrir :

- l'exécution des marchés d'assistance externe de la DGME, dont :
  - un marché de réingénierie des processus budgétaires et comptables et un ou plusieurs nouveaux marchés permettant de conduire, dans tous les ministères, les audits de services, de procédures et de fonctions annoncés par le ministre délégué au budget et à la réforme de l'État le 27 juillet 2005 ;
  - des projets de services délivrés par administration électronique aux usagers et aux agents publics (service global à l'usager, dépassant les frontières administratives, permettant un service de meilleure qualité, l'augmentation des échanges dématérialisés et générant des gains de productivité), des projets d'infrastructure (favorisant l'interopérabilité entre administrations, l'élaboration de référentiels communs et la mise à disposition de services répondant en particulier aux besoins de petites structures, animation de réseaux, investissements en matière de communication et de formation) ;
  - un nouveau marché de communication, visant, dans le cadre de la nouvelle DGME, à promouvoir et accompagner la dynamique de changement de culture en concevant, réalisant et diffusant les outils media et hors media adaptés et en organisant les événements nécessaires en termes de communication à destination des différents publics ;
  - un nouveau marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage stratégique pour accompagner la mise en place de la direction générale de la modernisation de l'État. Ce marché prendra la suite d'un marché analogue précédemment conclu par la direction de la réforme budgétaire et arrivant à terme en 2006 ;
- des actions permettant de mener les chantiers de simplifications administratives (loi d'habilitation, loi « anti-lois », allègement du poids des procédures administratives, mise en place d'un indicateur de complexité, coûts de la réglementation) et des actions d'amélioration du service rendu à l'usager et de certification des services en contact avec le public ;
- diverses actions d'information, de formation et d'animation relatives aux nouveaux modes de gestion publique : organisation de réunions régionales et de séminaires à l'intention des réseaux d'acteurs de la réforme budgétaire et de la réforme de l'État (responsables de programme et de budgets opérationnels de programme, gestionnaires des services centraux et déconcentrés), formation interministérielle à la LOLF, actions engagées par d'autres services du Minéfi.

## Action n° 05 : Systèmes d'information financière de l'Etat

### Crédits demandés pour 2006

	<i>Hors titre 2</i>	<i>Total</i>
<i>Autorisations d'engagement</i>	<i>211.700.000</i>	<i>225.099.320</i>
<i>Crédits de paiement</i>	<i>104.700.000</i>	<i>118.099.320</i>

## Ventilation des effectifs

Cette action supporte 200 ETPT affectés au Service à compétence nationale « Agence pour l'informatique financière de l'Etat » (AIFE).

## Justification des éléments de la dépense par nature

### DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Sur les deux exercices précédents (2004 et 2005), les moyens budgétaires de fonctionnement alloués directement (hors dépenses support) au SCN « Accord » puis au SIFE (« Système d'Information Financière de l'Etat ») se sont élevés respectivement à 0,930 M€ et 0,897 M€. Sur 2004, la consommation effective a été de 0,523 M€, soit 56 % du budget alloué du fait de l'arrêt du projet ACCORD 2.

Pour 2006, la montée en charge des équipes se traduira surtout par une augmentation des dépenses corrélatives à celle des effectifs et de l'activité : **1,7 M€ en AE et en CP** ont été inscrits au budget à ce titre.

Les dépenses correspondant aux prestations support dont bénéficie l'AIFE sont imputées sur le programme « Conduite et pilotage des politiques économique, financière et industrielle » (action n° 05, *Prestations d'appui et support*). L'AIFE dispose notamment, depuis 2005 de trois sites.

Cette répartition géographique s'explique par la nécessité, d'une part, de diminuer les charges locatives et, d'autre part, de pouvoir accueillir l'accroissement des effectifs induit par la mise en œuvre du palier 2006 puis par le projet CHORUS (environ 340 personnes au 10 août 2005 et 100 à 150 personnes supplémentaires en 2006 – prestataires compris).

### DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Les missions du SCN AIFE, définies par le décret du 11 février 2005 sont de :

- concevoir, développer et déployer les nouveaux systèmes d'information budgétaire, financière et comptable de l'Etat ;
- mettre en œuvre la loi organique relative aux lois de finances de l'Etat, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2006, avec les applications informatiques préexistantes.

Les crédits du titre 5 budgétisés pour 2006 – **210 M€ en AE et 103 M€ en CP** – permettront ainsi de financer l'acquisition et la maintenance des outils informatiques existants ou à venir ainsi que le recours à des prestataires externes pour assister l'AIFE. Ils se décomposent comme suit :

	AE	CP
ACCORD 1 et 1 bis		2
ACCORD-LOLF		49
CHORUS	210	52

- Maintien de l'existant ACCORD 1 et 1 bis et ACCORD-LOLF : 2 M€ seront consacrés au marché d'acquisition et maintenance des licences du progiciel Peoplesoft pour assurer le fonctionnement d'ACCORD 1, 1 bis et LOLF durant l'année 2006.
- ACCORD-LOLF : 0,87 M€ seront consacrés, dans la continuité du marché ACCORD-LOLF notifié en 2004, à l'adaptation d'ACCORD 1 bis aux spécificités de la LOLF. La poursuite du marché notifié en juin 2005 pour déployer et maintenir ACCORD-LOLF en 2006 nécessitera 46,76 M€ en CP alors que la continuité du marché d'infrastructure technique ACCORD-LOLF, notifié en juin 2005, demandera 1,37 M€ en CP.
- CHORUS : La continuité du marché d'acquisition du progiciel prévu fin 2005 et du marché d'intégration du progiciel demanderont 200 M€ en AE et 40 M€ en CP. La passation d'un marché d'acquisition et d'intégration d'outils servant à la comptabilité développée des recettes devrait nécessiter 10 M€ en AE et 2 M€ en CP.

Par ailleurs, le recours à l'assistance maîtrise d'ouvrage externe dans le cadre du marché notifié en juillet 2005 devrait s'élever à 10 M€ en CP compris dans l'enveloppe du projet CHORUS.

## Grands projets

L'AIFE conduit au niveau interministériel la mise en œuvre des grands chantiers informatiques précités.

Ainsi, l'AIFE, dans le cadre de la mise en œuvre de la LOLF au 1er janvier 2006, a lancé au cours de l'été 2004 le projet Palier 2006 destiné à couvrir dès le 1er janvier 2006 les besoins essentiels de la LOLF en adaptant les applications existantes de gestion

budgétaire, les applications de comptabilité générale et de centralisation gérées par l'Agence Comptable Centrale du Trésor et l'infocentre territorial India.

Par ailleurs, le projet CHORUS, destiné à remplacer à partir de 2008-2009, l'ensemble des applications existantes (ACCORD-LOLF, NDL, et centralisation comptable notamment) a été lancé à la fin du premier semestre 2005.

#### Palier 2006 – ACCORD-LOLF

La mise en œuvre des adaptations d'ACCORD 1 et 1 bis pour répondre aux besoins de la LOLF dès le 1er janvier 2006 a nécessité plusieurs étapes ainsi que des choix fonctionnels.

Le choix de l'AIFE a été de réaliser l'application ACCORD-LOLF à partir de la « souche » ACCORD 1 bis, dernière version d'ACCORD mise en œuvre à compter de la gestion 2004 au sein de trois ministères : Agriculture, Défense et Affaires Étrangères. Cette version, plus proche du progiciel standard, s'appuie sur une technologie WEB plus performante et à l'état de l'art.

L'AIFE a contracté un marché d'adaptation en novembre 2004 pour réaliser la version LOLF dans les délais requis. Le coût de ce marché est de 25,1 M€ étalés principalement sur 2004 et 2005.

Par ailleurs un marché de mise à niveau et de maintenance de l'infrastructure technique destinée à supporter la nouvelle version ACCORD-LOLF a été lancé en novembre 2004 et notifié en juin 2005. Le coût de ce marché est de 10,57 M€ sur une période de 4 ans.

Parallèlement, a été lancée une consultation relative au déploiement et à la maintenance d'ACCORD-LOLF pour permettre de piloter le déploiement interministériel du progiciel. Ce marché d'un montant total maximum de 116,8 M€ a été notifié en juin 2005 et se répartit en 5 lots attribués à des entreprises différentes.

Enfin, une consultation a été lancée fin 2004 pour doter l'AIFE d'une assistance à maîtrise d'ouvrage destinée à la fois à assurer la recette du Palier 2006 et à assister l'AIFE dans l'organisation et la conduite du projet CHORUS. Ce marché décomposé en 6 lots attribués à différents prestataires a été notifié en juillet 2005 pour un montant maximum total de 29,1 M€ étalé sur une durée de 4 ans.

#### CHORUS

Le projet CHORUS est destiné à remplacer à partir de 2008 l'ensemble des applications figurant dans le périmètre du palier 2006 et offrant, au-delà du cœur comptable, des options de gestion étendues (comptabilité des immobilisations, stocks, etc.).

Ce projet sera conduit dans un esprit de redéfinition et de modernisation des processus de gestion et a vocation à couvrir un ensemble de fonctionnalités étendu. Le périmètre fonctionnel comprendra la gestion budgétaire et les trois volets de comptabilité prévus par la LOLF, au bénéfice de l'ensemble des services de l'État (administration centrale et déconcentrée). Il offrira des services nouveaux, propres à renforcer l'efficacité des services.

La réalisation du projet sur la base d'un progiciel de gestion intégré a amené l'AIFE à privilégier une solution en deux temps : choix d'un éditeur de progiciel et préconception au cours du second semestre 2005, par une procédure de dialogue compétitif, puis choix d'un intégrateur au cours du 1er semestre 2006.

La procédure de dialogue compétitif en cours a démarré en septembre 2005 en vue d'un choix en décembre 2005.

La cible attendue de ce dispositif est la mise en œuvre opérationnelle d'un pilote en 2007 pour un déploiement à compter de 2008.

### Échéancier des crédits de paiement associés aux autorisations d'engagement

	Autorisations d'engagement demandées pour 2006 et engagements antérieurs	Crédits de paiement	
		Demandés pour 2006	À ouvrir après 2006
Incidence des autorisations d'engagement demandées pour 2006	522.823.522	338.233.522	184.590.000
Incidence des autorisations de programme engagées avant 2006 (Estimation*)	174.922.000	73.870.000	101.052.000
<b>Total pour le programme</b>	<b>697.745.522</b>	<b>412.103.522</b>	<b>285.642.000</b>

\* Estimation réalisée sur la base de la nomenclature de l'ordonnance organique de 1959.

Il est précisé que :

- l'incidence des autorisations de programmes engagées avant 2006 a été calculée au 1<sup>er</sup> août 2005 ; les montants mentionnés sont donc susceptibles d'évoluer d'ici au 31 décembre 2005 ;
- le tableau ci-dessus n'intègre pas les éventuels crédits de paiement qui pourraient faire l'objet d'un report entre les années 2005 et 2006.

### Dépenses pluriannuelles

1) Les autorisations de programme engagées au titre des exercices 2005 et antérieurs et ayant un impact sur les crédits de paiement demandés pour 2006 s'élèvent à 74 M€. Elles concernent uniquement le service à compétence nationale « Agence pour l'informatique financière de l'État » (SCN AIFE), gestionnaire de crédits du titre 5.

#### - ANNEE 2004 :

Pour permettre la prise en charge de la maintenance et de l'acquisition de licences complémentaires du progiciel Peoplesoft (supportant Accord1 et 1Bis), l'AIFE a passé en mars 2004 un marché de 3 ans avec la société Peoplesoft pour un montant de 8,3 M€.

La couverture en CP 2006 nécessitera 2 M€.

Suite à l'abandon du projet Accord 2 et à la mise en œuvre du Palier 2006, l'AIFE a contracté fin 2004 un marché avec la société Accenture pour l'adaptation du progiciel Accord 1 bis aux fonctionnalités principales prévues par la LOLF pour un montant de 25,1 M€.

La couverture en CP 2006 est de 0,87 M€.

#### - ANNEE 2005 :

Les différents marchés notifiés dans le cadre de la réalisation du Palier 2006, le projet CHORUS (Éditeur) et le marché d'AMOA engendreront un besoin de CP 2006 de 71 M€.

#### - ANNEE 2006 :

La couverture en CP 2006 des marchés d'intégration et de traducteur CDR prévus nécessitera 29 M€.

2) Les marchés engagés et non soldés sur des crédits du titre 3 en 2005 nécessiteront l'ouverture de crédits de paiement au-delà de 2006. L'impact de ces engagements antérieurs sur la consommation des CP 2006 (qui ne correspondent pas à des autorisations de programmes) peut être estimé à 2,8 M€. Pour les années suivantes, le besoin en CP résultant de ces engagements et de ceux souscrits en 2006 peut être évalué à 6,8 M€.

### Dépenses annuelles

Les autres dotations inscrites sur le titre III correspondent à des dépenses annuelles ou pouvant être appréciées comme telles ; elles sont budgétisées en AE = CP.

Enfin, il est précisé que les dépenses de personnel (titre 2) ont été budgétisées en AE = CP, conformément à l'article 8 de la LOLF.

## Projet annuel de performances : Opérateurs

### Récapitulation des crédits destinés aux opérateurs de l'État

Nature de la dépense	Exécution 2004		LFI 2005		PLF 2006	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Subventions pour charges de service public						
Transferts ou dotations			0	0	0	0
<b>Totaux pour le programme</b>			<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

L'autorité des marchés financiers (AMF) et la Commission de contrôle des assurances, des mutuelles et des institutions de prévoyance (CCAMIP) fonctionnent avec des ressources propres.

### Consolidation des emplois

	Exécution 2004	Prévision 2005	Prévision 2006
Rappel des emplois (ETPT) rémunérés par le programme inclus dans le plafond d'emplois du ministère		1.381	1.528
Emplois (ETPT) rémunérés par les opérateurs hors plafond d'emplois du ministère		535	546
<b>Total général</b>		<b>1.916</b>	<b>2.074</b>

L'AMF est une autorité publique indépendante qui a succédé à la Commission des Opérations de Bourse, au conseil des marchés financiers et au conseil de discipline de la gestion financière, dont elle a repris les missions et les effectifs. Elle a engagé un programme d'augmentation de ses effectifs afin d'assurer les missions nouvelles qui lui ont été confiées par la loi de sécurité financière (345 ETPT en 2005 et 356 ETPT en 2006).

La modification du statut de la CCAMIP a impliqué une adaptation de la situation réglementaire des agents fonctionnaires : ces derniers sont en position de détachement à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2005.

### Tableau des emplois des opérateurs – année 2004

Détail des emplois 2004 rémunérés par les opérateurs ou catégories d'opérateurs	Emplois en ETPT	A défaut : effectifs employés
Autorité des Marchés Financiers (AMF)		322
Commission de Contrôle des Assurances, des Mutuelles et des Institutions de Prévoyance (CCAMIP)	136	
<b>Total général</b>	<b>136</b>	<b>322</b>



## Projet annuel de performances : Coûts du programme et des actions

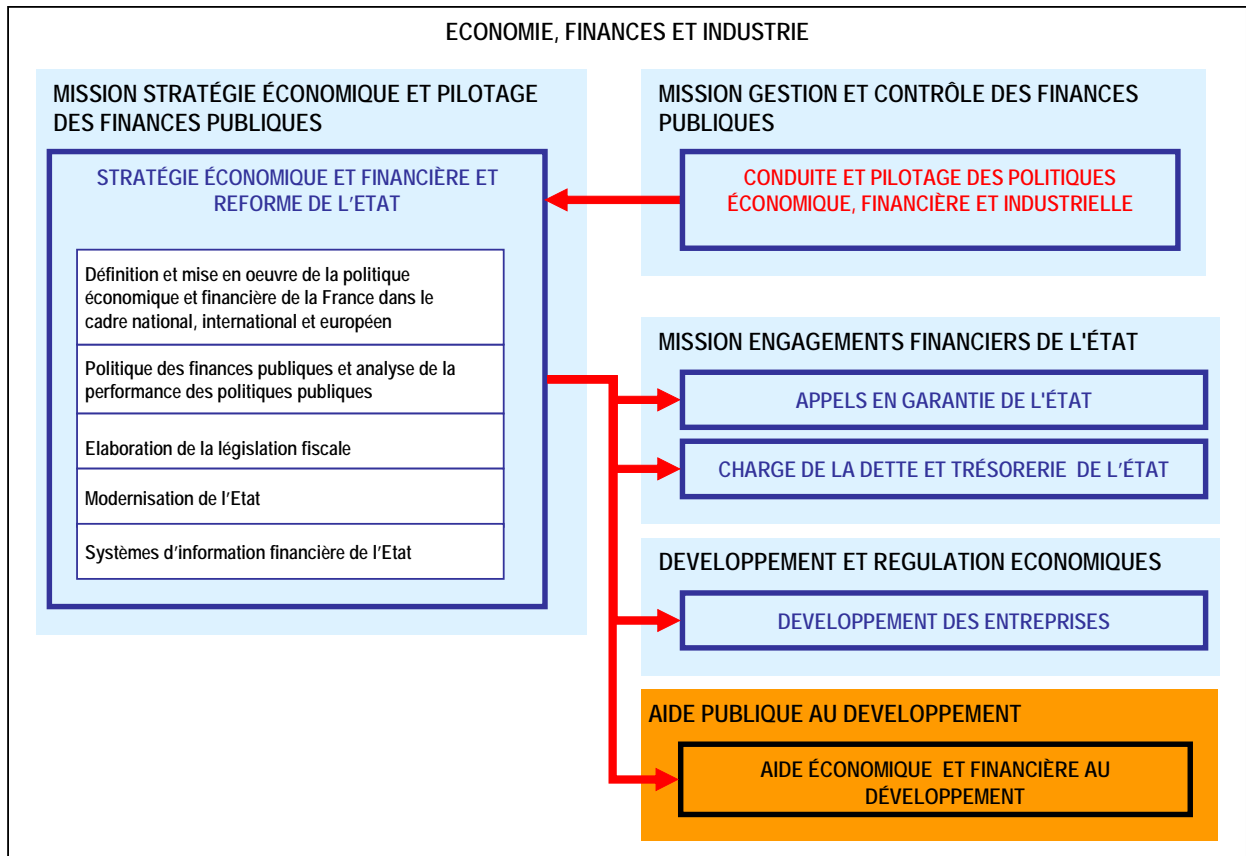
### Avertissement

Sont décrites ici les dépenses prévisionnelles pour chaque action, après ventilation des crédits des actions et des programmes de conduite, pilotage, soutien ou de services polyvalents vers les actions de politique publique. Cette description comporte trois volets : la cartographie des liens vers ou depuis les actions du programme, un tableau de synthèse et les commentaires explicatifs. Les données ont été élaborées par les ministères en charge des programmes, en concertation avec le ministère de l'économie, des finances et de l'industrie.

S'appuyant sur des principes et des méthodes définis au plan interministériel, la démarche adoptée pour ce premier exercice budgétaire en prévision s'est voulue pragmatique, faisant porter l'effort sur l'identification des enjeux pertinents en termes politiques et financiers. L'analyse des coûts doit être envisagée comme une démarche progressive, dont la précision évoluera au fil des exercices, dès lors que les phases d'exécution permettront de valider les méthodes et de se référer à des données comptables.

### Schéma de déversement analytique du programme

Présentation des liens établis entre les actions du programme et d'autres programmes.



## Présentation des crédits de paiement concourant à la mise en œuvre de la politique

Intitulé de l'action	Crédits prévus	Ventilation des crédits de soutien et/ou polyvalents		Crédits après ventilation
		au sein du programme	entre programmes	
Définition et mise en œuvre de la politique économique et financière de la France dans le cadre national, international et européen	200.041.282	0	+9.564.478	209.605.760
Politique des finances publiques et analyse de la performance des politiques publiques	28.658.035	0	+8.752.796	37.410.831
Elaboration de la législation fiscale	12.660.995	0	0	12.660.995
Modernisation de l'Etat	52.643.890	0	+5.545.754	58.189.644
Systèmes d'information financière de l'Etat	118.099.320	0	0	118.099.320
<b>Total</b>	<b>412.103.522</b>	<b>0</b>	<b>+23.863.028</b>	<b>435.966.550</b>

Ventilation des crédits de soutien et/ou polyvalents vers (+) ou en provenance (-) d'autres programmes	-23.863.028
AIDE ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE AU DÉVELOPPEMENT (MISSION « AIDE PUBLIQUE AU DÉVELOPPEMENT »)	+2.524.991
APPELS EN GARANTIE DE L'ÉTAT (MISSION « ENGAGEMENTS FINANCIERS DE L'ÉTAT »)	+227.477
CHARGE DE LA DETTE ET TRÉSORERIE DE L'ÉTAT (MISSION « ENGAGEMENTS FINANCIERS DE L'ÉTAT »)	+4.050.592
DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES (MISSION « DÉVELOPPEMENT ET RÉGULATION ÉCONOMIQUE »)	+5.929.559
CONDUITE ET PILOTAGE DES POLITIQUES ÉCONOMIQUE, FINANCIÈRE ET INDUSTRIELLE (MISSION « GESTION DES FINANCES PUBLIQUES »)	-36.595.647

## Observations

## LES MOYENS DE GESTION DE POLITIQUE (POLYVALENCE)

**Présentation des interactions entre l'action *Définition et mise en œuvre de la politique économique et financière de la France dans le cadre national, international et européens* du programme « Stratégie économique et financière et réforme de l'État » et les autres programmes auxquels participe la DGTPE.**

Les effectifs de la DGTPE participent à la mise en œuvre de cinq programmes du budget général du Minefi : « *Stratégie économique et financière et réforme de l'État* », « *Aide économique et financière au développement* », « *Charge de la dette et trésorerie de l'état* », « *Appels en garantie de l'État* » et « *Développement des entreprises* ».

De ce fait, les ressources humaines affectées à chaque programme présentent un seuil de matérialisation trop restreint et trop émietté pour permettre une gestion de manière optimisée ou pour être significatif en matière d'analyse des coûts.

Dans ces conditions, il a été convenu que la totalité des effectifs des services centraux de la DGTPE concourant à la mise en œuvre des programmes du MINEFI sera rattachée à l'action « *Définition et mise en œuvre de la politique économique et financière de la France dans le cadre national, international et européens* » du programme « *Stratégie économique et financière et réforme de l'État* ».

Outre les effectifs concourant à la mise en œuvre des 4 programmes autres que « *Stratégie économique et financière et réforme de l'État* », cette action regroupe les coûts de ce programme qui ne peuvent être imputés directement à l'une de ses autres actions de par l'ampleur ou du fait de la spécificité de leur champ d'intervention.

Elle concentre ainsi les activités nécessitant une expertise financière pour :

- conseiller le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie ;
- mettre en œuvre les décisions du gouvernement qui intéressent la politique économique et financière de

l'État et la préservation de ses intérêts patrimoniaux (gestion des participations financières, de la dette et de la trésorerie de l'État) ;

ainsi que les moyens budgétaires qui y sont associés.

L'action est par ailleurs le support des crédits rémunérant les prestations d'intérêt général fournies par la Banque de France.

Cette action regroupe également les activités et les moyens de la DGTPE consacrés, d'une part, à la production d'informations et d'analyses destinées à fournir une expertise sur les sujets internationaux et la comparaison internationale, tant au profit des directions du Minéfi, que des autres départements ministériels ou de l'ensemble du secteur économique national et, d'autre part, à la préparation et la mise en œuvre de la politique commerciale extérieure de la France.

Elle supporte enfin des moyens de fonctionnement de l'agence France Trésor (AFT), soit 1,7 M€ qui correspondent principalement au coût des abonnements de l'agence aux réseaux d'information financière et à des frais de publicité des valeurs du Trésor. Ce montant est réparti au prorata des coûts salariaux.

#### **Modalités de rapprochement et de ventilation des crédits du programme « Stratégie économique et financière et réforme de l'État » dans les actions des quatre autres programmes auxquels participe la DGTPE.**

La répartition des coûts salariaux des effectifs de la DGTPE inscrits dans le programme « *Stratégie économique et financière et réforme de l'État* » et contribuant à la mise en œuvre des programmes, « *Aide économique et financière au développement* », « *Charge de la dette et trésorerie de l'État* », « *Appels en garantie de l'État* » ou « *Développement de entreprises* » est effectuée au prorata des effectifs ETP inscrits sur les actions concernées soit :

- pour le programme « *Aide économique et financière au développement* » :
  - 1,78 % des coûts salariaux sont ventilés sur l'action *Aide économique et financière multilatérale* ;
  - 1,65 % des coûts salariaux sont ventilés sur l'action *Aide économique et financière bilatérale* ;
  - 2,06 % des coûts salariaux sont ventilés sur l'action *Traitement de la dette des pays pauvres* ;
- pour le programme « *Charge de la dette et trésorerie de l'État* » :
  - 2,55 % des coûts salariaux sont ventilés sur l'action *Dette négociable* ; auxquels s'ajoutent 0,85 M€ au titre des moyens de fonctionnement de l'AFT ;
  - 2,55 % des coûts salariaux sont ventilés sur l'action *Trésorerie de l'état* ; auxquels s'ajoutent 0,85 M€ au titre des moyens de fonctionnement de l'AFT ;
- pour le programme « *Appels en garantie de l'État* » :
  - 0,49 % des coûts salariaux sont ventilés sur l'action *Développement international de l'économie française* ;
- pour le programme « *Développement de entreprises* » :

- 12,88 % des coûts salariaux sont ventilés sur l'action *Développement international de l'économie française*.

#### **LES FONCTIONS DE SOUTIEN**

##### **Présentation du soutien reçu du programme « Conduite et pilotage des politiques économique, financière et industrielle ».**

Placé sous la responsabilité du directeur du personnel, de la modernisation et de l'administration (DPMA), le programme « *Conduite et pilotage des politiques économique, financière et industrielle* » est structuré en cinq actions :

01. *État-major, médiation et politiques transversales* ;
02. *Expertise, audit, évaluation et contrôle* ;
03. *Promotion de l'action du ministère* ;
04. *Contribution au respect du droit et à la sécurité juridique* ;
05. *Prestations d'appui et de support* ;

Les modalités de déversement correspondant à ce programme sont détaillées dans le fascicule de la mission « *Gestion et contrôle des finances publiques* ».

##### **Modalités de rapprochement et de ventilation des dépenses du programme « Conduite et pilotage des politiques économique, financière et industrielle » dans le programme « Stratégie économique et financière et réforme de l'État ».**

La part des coûts du programme de « *Conduite et pilotage des politiques économique, financière et industrielle* » concourant à la mise en œuvre du programme « *Stratégie économique et financière et réforme de l'État* » a été calculée sur la base du montant fourni par la DPMA à la direction générale du Trésor et de la politique économique (DGTPE), la direction de la réforme budgétaire (DRB), la direction du budget (DB) et au service du contrôle des dépenses engagées (CDE).

Ce montant a été réparti entre les actions du programme au prorata des effectifs de chaque direction concourant à chacune de ces actions.

Soit :

- 75,07% du montant inscrit pour la direction générale du Trésor et de la politique économique (DGTPE) sur l'action « *Définition et mise en œuvre de la politique économique et financière de la France dans le cadre national, international et européens* » selon le prorata des effectifs,
- 100% du montant inscrit pour la direction du budget (DB) et pour le service du contrôle des dépenses engagées (CDE) sur l'action « *Politique des finances publiques et analyse de la performance des politiques publiques* » ;
- 100% du montant inscrit pour la future direction générale de la modernisation de l'Etat (DGME) sur l'action « *Modernisation de l'Etat* ».



## **Programme 220 : Statistiques et études économiques**

## Présentation des crédits du programme et des dépenses fiscales associées

### Présentation par action et titre des crédits demandés pour 2006

#### Autorisations d'engagement

Numéro et intitulé de l'action / sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total pour 2006	Fonds de concours attendus en 2006
01 Infrastructure statistique	113.930.254	21.474.820		17.933.604	<b>153.338.678</b>	9.800.000
02 Information sur les entreprises et synthèses économiques	77.049.616	4.035.504			<b>81.085.120</b>	4.990.000
03 Information démographique et sociale	91.823.922	6.468.095			<b>98.292.017</b>	5.100.000
04 Formation	13.498.571	2.770.848		624.923	<b>16.894.342</b>	920.000
05 Soutien	86.457.553	22.117.006	2.888.000	65.200	<b>111.527.759</b>	
<b>Totaux</b>	<b>382.759.916</b>	<b>56.866.273</b>	<b>2.888.000</b>	<b>18.623.727</b>	<b>461.137.916</b>	<b>20.810.000</b>

#### Crédits de paiement

Numéro et intitulé de l'action / sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total pour 2006	Fonds de concours attendus en 2006
01 Infrastructure statistique	113.930.254	19.313.820		17.933.604	<b>151.177.678</b>	9.800.000
02 Information sur les entreprises et synthèses économiques	77.049.616	2.647.504			<b>79.697.120</b>	4.990.000
03 Information démographique et sociale	91.823.922	6.019.095			<b>97.843.017</b>	5.100.000
04 Formation	13.498.571	2.277.848		624.923	<b>16.401.342</b>	920.000
05 Soutien	86.457.553	18.808.006	2.500.000	65.200	<b>107.830.759</b>	
<b>Totaux</b>	<b>382.759.916</b>	<b>49.066.273</b>	<b>2.500.000</b>	<b>18.623.727</b>	<b>452.949.916</b>	<b>20.810.000</b>

## Présentation par action et titre des crédits votés pour 2005 (loi de finances initiale)

## Autorisations d'engagement

Numéro et intitulé de l'action / sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total pour 2005	Prévisions de fonds de concours 2005
01 Infrastructure statistique	105.152.588	18.126.826	1.402.400	17.622.675	<b>142.304.489</b>	
02 Information sur les entreprises et synthèses économiques	80.602.444	2.588.977	490.800		<b>83.682.221</b>	
03 Information démographique et sociale	84.367.367	5.689.186	606.000		<b>90.662.553</b>	
04 Formation	12.411.846	2.391.653		580.484	<b>15.383.983</b>	
05 Soutien	77.772.097	17.664.639	380.800	41.161	<b>95.858.697</b>	
<b>Totaux</b>	<b>360.306.342</b>	<b>46.461.281</b>	<b>2.880.000</b>	<b>18.244.320</b>	<b>427.891.943</b>	

## Crédits de paiement

Numéro et intitulé de l'action / sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total pour 2005	Prévisions de fonds de concours 2005
01 Infrastructure statistique	105.152.588	18.126.826	1.142.400	17.622.675	<b>142.044.489</b>	
02 Information sur les entreprises et synthèses économiques	80.602.444	2.588.977	380.800		<b>83.572.221</b>	
03 Information démographique et sociale	84.367.367	5.689.186	476.000		<b>90.532.553</b>	
04 Formation	12.411.846	2.391.653		580.484	<b>15.383.983</b>	
05 Soutien	77.772.097	17.664.639	380.800	41.161	<b>95.858.697</b>	
<b>Totaux</b>	<b>360.306.342</b>	<b>46.461.281</b>	<b>2.380.000</b>	<b>18.244.320</b>	<b>427.391.943</b>	

## Présentation des crédits par titre et catégorie

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées en 2004	Ouvertes en LFI pour 2005	Demandées pour 2006	Consommés en 2004	Ouverts en LFI pour 2005	Demandés pour 2006
<b>Titre 2. Dépenses de personnel</b>		<b>360.306.342</b>	<b>382.759.916</b>		<b>360.306.342</b>	<b>382.759.916</b>
Rémunérations d'activité		252.221.806	261.798.954		252.221.806	261.798.954
Cotisations et contributions sociales		105.045.294	117.241.656		105.045.294	117.241.656
Prestations sociales et allocations diverses		3.039.242	3.719.306		3.039.242	3.719.306
<b>Titre 3. Dépenses de fonctionnement</b>		<b>46.461.281</b>	<b>56.866.273</b>		<b>46.461.281</b>	<b>49.066.273</b>
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel		46.461.281	56.866.273		46.461.281	49.066.273
<b>Titre 5. Dépenses d'investissement</b>		<b>2.880.000</b>	<b>2.888.000</b>		<b>2.380.000</b>	<b>2.500.000</b>
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'Etat		2.880.000	2.888.000		2.380.000	2.500.000
<b>Titre 6. Dépenses d'intervention</b>		<b>18.244.320</b>	<b>18.623.727</b>		<b>18.244.320</b>	<b>18.623.727</b>
Transferts aux ménages		580.484	624.923		580.484	624.923
Transferts aux collectivités territoriales		17.622.675	17.933.604		17.622.675	17.933.604
Transferts aux autres collectivités		41.161	65.200		41.161	65.200
<b>Totaux hors fonds de concours prévus</b>		<b>427.891.943</b>	<b>461.137.916</b>		<b>427.391.943</b>	<b>452.949.916</b>
<i>Fonds de concours</i>			<i>20.810.000</i>			<i>20.810.000</i>
<b>Totaux y compris fonds de concours prévus</b>		<b>427.891.943</b>	<b>481.947.916</b>		<b>427.391.943</b>	<b>473.759.916</b>

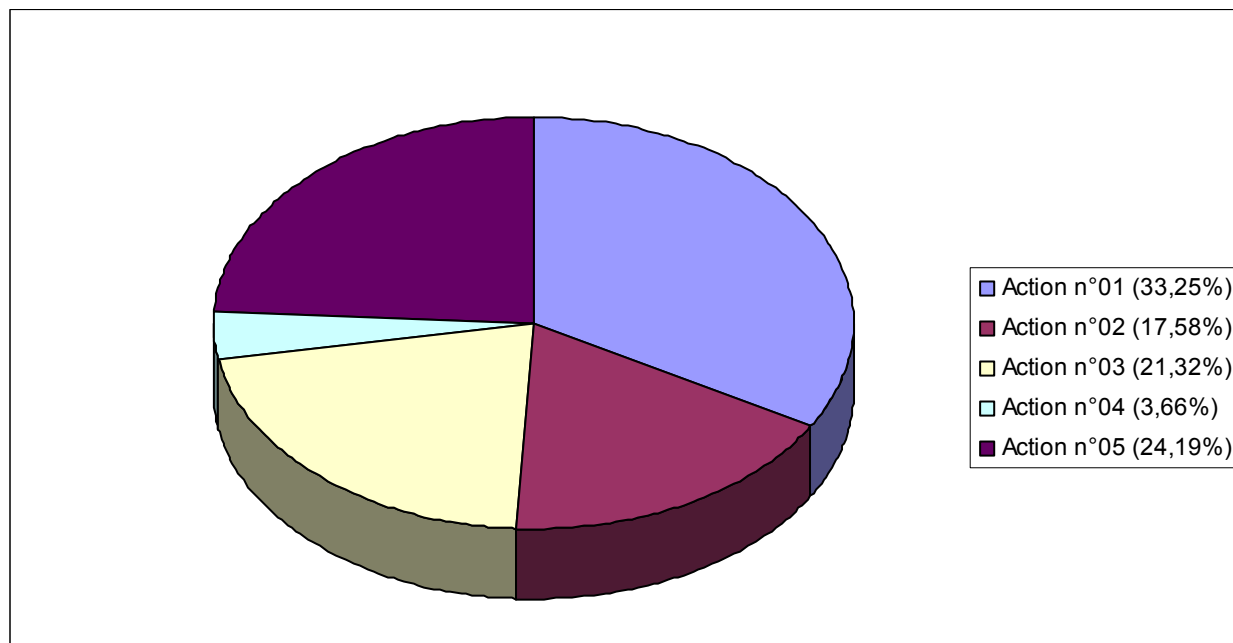


## Projet annuel de performances : Présentation du programme, des actions, des objectifs et des indicateurs

### Présentation par action des crédits demandés pour 2006

Numéro et intitulé de l'action		Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
01	Infrastructure statistique	153.338.678	151.177.678
02	Information sur les entreprises et synthèses économiques	81.085.120	79.697.120
03	Information démographique et sociale	98.292.017	97.843.017
04	Formation	16.894.342	16.401.342
05	Soutien	111.527.759	107.830.759
<b>Totaux</b>		<b>461.137.916</b>	<b>452.949.916</b>

### Répartition par action des autorisations d'engagement demandées pour 2006



## Présentation du programme

### Finalités générales du programme

Le programme « Statistiques et études économiques » répond à un besoin d'informations fiables, cohérentes, fraîches, bien explicitées (le cas échéant commentées), produites régulièrement et rendues accessibles à tous leurs utilisateurs.

### Partenaires et co-financeurs

Les activités statistiques et les études économiques sont financées sur des crédits budgétaires du ministère, ainsi que par des ressources externes. Celles-ci proviennent notamment d'opérations statistiques réalisées dans le cadre de partenariats avec d'autres ministères ou avec des collectivités locales, pour répondre à leurs besoins spécifiques.

Par ailleurs, l'activité de service marchand autour du répertoire des entreprises permet la mise à disposition de données publiques améliorées pour répondre à des besoins d'information particuliers.

### Acteurs et pilotage

Ce programme regroupe l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE) et le Service des études et des statistiques industrielles (SESSI).

Le pilotage du programme est assuré par le Directeur Général de l'INSEE ; le chef du SESSI est associé aux décisions de gestion qui le concernent au sein du programme.

Les opérations de recensement de la population nécessitent le déploiement pendant la phase de collecte d'un grand nombre d'agents recenseurs. Ceux-ci sont recrutés localement par les collectivités territoriales qui reçoivent une dotation de recensement (17,9 M€).

Des subventions sont par ailleurs versées à quelques organismes statistiques au titre de l'action internationale et de la recherche.

### Modalités de gestion

Les budgets opérationnels de programme (BOP) centraux sont les suivants : INSEE-DG, SESSI et GENES. S'y ajoute un BOP destiné à abonder les BOP des directions régionales de l'INSEE pour les opérations spécifiques. Celles-ci sont non finançables en début d'année en l'absence des ressources issues des fonds de concours et/ou non certaines lors de la préparation des budgets régionaux.

Le programme comprend également 24 BOP déconcentrés, correspondant aux directions régionales de l'INSEE, associés chacun à une UO unique.

### Éléments caractéristiques des activités et des moyens mobilisés

Le programme aboutit à de nombreux services rendus, depuis la tenue de répertoires pour les entreprises et les personnes physiques, le recensement de la population, l'établissement de données de cadrage nécessaires à l'analyse de la situation macroéconomique française, jusqu'aux données socio-économiques fines permettant de nourrir les discussions et décisions des acteurs du débat public local.

Plus généralement, il s'agit de recueillir sous diverses formes, de traiter et de présenter les informations de cadrage nécessaires à l'élaboration ou la mise en œuvre de grandes politiques économiques et sociales. La production de données et d'indices structurels et conjoncturels sectoriels répond à de nombreux besoins, notamment socioprofessionnels.

### Présentation des actions

Ce programme est composé de **cinq actions**.

L'action **Infrastructure statistique** regroupe les activités à caractère régalien ou normatif : comptabilité nationale et indice des prix à la consommation, registres des personnes physiques et des entreprises (SIRENE), fichier électoral, recensement annuel de population, action internationale, mise à disposition de l'information auprès de tous les publics.

L'action **Information sur les entreprises et synthèses économiques** comprend les statistiques structurelles et conjoncturelles des entreprises, l'observation et le diagnostic sur l'industrie française, les études et synthèses économiques nationales et locales, souvent en partenariat.

L'action **Information démographique et sociale** comprend les informations de cadrage nécessaires à l'élaboration ou à la mise en œuvre de grandes politiques sociales nationales et locales, souvent en partenariat.

L'action **Formation** regroupe les écoles supérieures de statisticiens-économistes.

Enfin, l'action **Soutien** regroupe les fonctions de direction, de gestion des moyens, de communication et de formation continue lorsqu'elles bénéficient indistinctement à l'ensemble des actions.

## Présentation des actions



### Action n° 01 : Infrastructure statistique

L'action regroupe les activités à caractère régalién et normatif. Leur nature est diverse : établissement des comptes nationaux, collecte et calcul de l'indice des prix à la consommation, réalisation du recensement de la population et tenue des registres relatifs aux personnes physiques, en collaboration avec les services d'état civil des mairies et enfin gestion du répertoire des entreprises, en association avec les centres de formalités des entreprises et diverses autres administrations. Elle comprend également la mise à disposition de l'information à tous les publics, mission centrale assignée à l'INSEE et aux services statistiques tels que le SESSI.

Le recensement de la population est une opération de grande envergure dont la méthodologie vient d'être rénovée et qui s'étend sur un cycle de 5 années. Pour cette raison, l'action infrastructure statistique est décomposée en deux parties, afin d'assurer l'identification des crédits qui lui sont consacrés.

L'infrastructure statistique comprend également l'activité de mise à disposition externe de l'information.

#### Infrastructure statistique hors recensement de la population

Cette première partie comporte 6 composantes.

##### Les normes, la méthodologie, la coordination nationale et internationale

Les statistiques nationales s'inscrivent dans un contexte national, européen et international plus large que le seul périmètre du programme, puisqu'elles couvrent l'ensemble du système statistique public. Conformément à la loi du 7 juin 1951, l'INSEE coordonne ce système et anime les travaux de construction de normes, notamment des nomenclatures économiques et sociales, de niveau français, européen ou mondial. La construction européenne implique la mise en place de ces différents outils de base de la statistique, selon des concepts et calendriers souvent contraignants, en vue de l'élaboration des données à produire.

##### La comptabilité nationale

La comptabilité nationale permet d'établir les références macroéconomiques majeures nécessaires au pilotage économique et social. L'indice des prix à la consommation constitue l'une de ces références essentielles.

##### Le système informatisé du répertoire national des entreprises et des établissements (répertoire SIRENE)

En collaboration avec les centres de formalités des entreprises et d'autres organismes publics, l'INSEE tient à

jour le répertoire SIRENE : celui-ci enregistre dans les meilleurs délais les événements juridiques essentiels touchant les entreprises et leurs établissements.

##### Le répertoire national d'identification des personnes physiques (RNIPP)

L'INSEE met à jour les répertoires des personnes physiques à partir des données qui lui sont transmises par les services chargés de l'état civil dans les mairies.

##### Le fichier électoral

En partenariat avec les mairies, l'INSEE assure la tenue et la mise à jour régulière des données du fichier électoral.

##### La mise à disposition externe de l'information

La mise à disposition de l'information auprès de tous les publics potentiellement utilisateurs est au centre des activités du programme : au-delà de la donnée brute, son conditionnement, sa mise sur support externe, sa présentation et, le cas échéant, le commentaire afférent, sont indispensables pour la rendre véritablement accessible à tous.

Cette mise à disposition fait l'objet d'une offre active et cohérente sur l'ensemble du territoire. Elle repose de plus en plus sur l'utilisation des technologies de l'information dans un cadre de gratuité.

#### Recensement de la population

La seconde partie de l'action porte sur le recensement de la population dont l'objectif administratif premier est la production de résultats fiables et récents relatifs à la population légale de chaque commune.

Depuis 2004 cette opération est annualisée avec une enquête exhaustive tous les cinq ans par rotation dans les communes de moins de 10.000 habitants et un sondage annuel dans les communes de 10.000 habitants ou plus.

Elle mobilise pendant trois mois, pour la phase de collecte, l'intervention d'agents recenseurs recrutés par les collectivités locales qui reçoivent à cet effet une dotation particulière.



## Action n° 02 : Information sur les entreprises et synthèses économiques

Deux domaines principaux structurent cette action :

### Information sur les entreprises et synthèses économiques (hors industrie)

Ce premier domaine regroupe les activités d'enquêtes statistiques et les études économiques relatives aux entreprises, à destination des professionnels, du public, mais aussi des instances internationales.

Il comprend quatre composantes.

#### Les statistiques conjoncturelles d'entreprises

Cette composante correspond à la production de données conjoncturelles (indices de chiffre d'affaires, de stocks, de prix à la production, à l'exportation ou à l'importation, etc.) dans un cadre régi de manière croissante par des directives et règlements de l'Union européenne, sur les plans conceptuel, méthodologique et de délai de publication.

Parmi ces indices conjoncturels, figurent les références majeures pour l'analyse conjoncturelle que sont l'indice de la production industrielle et l'indice du coût de la construction.

#### Les statistiques structurelles d'entreprises

Cette composante comprend la production de données structurelles sur les entreprises, notamment industrielles (enquête annuelle d'entreprises principalement), établies dans un cadre commun avec les statistiques conjoncturelles.

La synthèse des résultats de ces enquêtes structurelles et des données fiscales permet la production régulière de données fines et homogènes sur l'ensemble des entreprises. Les enquêtes annuelles d'entreprises du programme s'adressent à l'industrie, au commerce et aux services. Les enquêtes annuelles s'adressant aux entreprises des autres secteurs d'activité économique sont réalisées par d'autres programmes. En revanche, les synthèses sur les entreprises réalisées par l'INSEE à l'aide de ces enquêtes et de données d'origine administrative couvrent l'ensemble des secteurs.

#### Les études et synthèses économiques

En vue d'identifier, de mieux comprendre et faire partager les évolutions à court, moyen et long terme de l'économie française, un certain nombre d'études de synthèse sont réalisées : la note de conjoncture de l'INSEE et le rapport annuel sur les comptes de la nation sont les références principales dans ce domaine. La livraison 2005 du rapport sur les comptes présente, entre autres thèmes d'étude, deux dossiers, l'un intitulé «Délocalisation et réductions d'effectifs dans l'industrie française», l'autre « le marché du travail après 50 ans : quelques éléments de comparaison franco-américaine». Diverses études sont également parues dans les publications de l'INSEE ces dernières années sur les caractéristiques de nos systèmes de retraite et les conséquences des réformes.

#### L'information locale

Dans le cadre d'une décentralisation accrue des responsabilités publiques en matière économique, l'INSEE est conduit, pour rendre un meilleur service aux acteurs du débat public local, à produire, le plus souvent en partenariat, des synthèses économiques et sociales territoriales mobilisant ses sources d'information. Les Atlas régionaux produits régulièrement en sont un exemple.

### Information sur les entreprises et synthèses économiques du secteur de l'industrie

Face aux importantes mutations que connaît l'industrie française depuis trois décennies, il a paru important de développer, pour ce second domaine, conduit par le SESSI, deux axes d'analyse : l'observation et le diagnostic.

Le premier axe vise à établir un ensemble de constats (conjoncturels ou structurels, sectoriels ou thématiques) sur l'industrie française. Il conduit à la réalisation de travaux statistiques dont les résultats sont largement diffusés.

Le second axe le complète par des études visant à mettre en évidence les mécanismes à l'œuvre sur un vaste ensemble de thématiques : aspects économiques généraux, spécificités sectorielles, mondialisation, recherche et développement, innovation, etc.



## Action n° 03 : Information démographique et sociale

Cette action regroupe l'ensemble des activités de l'INSEE dans le domaine démographique (hors recensement), les enquêtes et traitements de données administratives relatifs à l'emploi et aux revenus, ainsi que les enquêtes et études sur les ménages permettant le cadrage des politiques publiques en matière sociale ainsi que des travaux à visée sociologique.

Cette action comporte quatre composantes.

### Le domaine démographie, ressources et conditions de vie

Cette composante regroupe trois types de travaux d'étude et d'enquête, menés le plus souvent en partenariat :

- les investigations démographiques mobilisant notamment les données d'état civil et les résultats d'enquêtes spécifiques sur la population française ;

- les enquêtes auprès des ménages à périodicité de quatre à dix ans relatives à des politiques publiques : santé, éducation, logement, budget des familles, etc. ;

- les enquêtes et études à visée sociologique relatives à tel ou tel aspect de la vie sociale : vacances et loisirs, utilisation du temps, patrimoine, sécurité, isolement social, par exemple.

Une opération de référence réalisée dans ce cadre est l'enquête auprès des personnes sans domicile.

#### **Le domaine formation, emploi et revenus d'activité**

L'INSEE réalise des enquêtes et études dans le domaine de l'emploi permettant de suivre l'évolution du chômage et de l'emploi.

La référence majeure dans ce domaine est l'enquête Emploi, réalisée en continu auprès des ménages et répondant à des normes européennes et internationales strictes.

S'agissant des revenus, l'essentiel des travaux repose sur la mobilisation des données statistiques collectées par ailleurs dans le cadre de divers dispositifs administratifs.

Une source d'information majeure dans le domaine de l'emploi et des salaires est constituée par l'exploitation statistique des déclarations annuelles de données sociales (DADS) des entreprises.

#### **Les études sociales**

L'INSEE réalise régulièrement, en collaboration avec d'autres organismes d'étude, des documents de synthèse permettant une description large, fiable, plurielle et commentée des évolutions essentielles de la société française.

La référence majeure est ici la publication tous les deux ans de l'ouvrage « Données sociales ».

#### **L'information locale**

Dans le cadre d'une décentralisation accrue des responsabilités publiques en matière sociale, l'INSEE est conduit, pour rendre un meilleur service aux acteurs du débat public local, à produire des investigations sociales relatives à tel ou tel territoire, mobilisant ses sources d'information le plus souvent dans le cadre d'un partenariat. Ainsi, des études sur la situation démographique des régions sont produites régulièrement.



### **Action n° 04 : Formation**

Cette action correspond au Groupe des écoles nationales d'économie et statistique (GENES).

La formation de statisticiens-économistes pour l'administration et les secteurs public et privé est une mission de l'INSEE : elle contribue à la diffusion et au développement des connaissances dans les domaines de la statistique, de l'économie, de la finance, de la sociologie quantitative et du traitement de l'information.

Le GENES regroupe deux grandes écoles, l'École nationale de la statistique et de l'administration économique (ENSAE) et l'École nationale de la statistique et de l'analyse de l'information (ENSAI), qui accueillent chacune plus de 300 étudiants. Ces écoles s'appuient sur un ensemble d'enseignants-chercheurs (CREST, centre de recherche en économie et statistique) et participent aux actions de formation continue pour les administrations et les entreprises (CEPE, centre d'étude des programmes économiques).



### **Action n° 05 : Soutien**

Cette action regroupe l'ensemble des activités contribuant aux autres actions du programme sans qu'il soit possible de les affecter plus particulièrement à l'une ou l'autre d'entre elles.

Elle comprend d'une part, les fonctions de direction exercées à la Direction générale et dans les établissements régionaux, d'autre part, les fonctions de gestion des ressources humaines et des moyens à la Direction générale et en Direction régionale. Une part importante des moyens

engagés pour le support informatique, tout particulièrement les infrastructures, relève de l'action soutien.

Enfin, la communication générale de l'Institut et l'activité de formation dispensée aux agents dans le cadre de la formation continue, lorsqu'elle n'est pas dédiée à la réalisation d'une opération particulière, incluant à ce titre l'ensemble des activités du Centre de formation INSEE de Libourne (CEFIL), sont partie prenante de l'action de soutien.

## Objectifs et indicateurs

Le programme « statistiques et études économiques » est un programme essentiellement tourné vers la fourniture aux acteurs institutionnels, économiques, ainsi qu'au grand public d'informations pertinentes, fiables, cohérentes et fraîches.

Ces informations relèvent aussi bien des domaines macroéconomiques, sectoriels que démographique et social. Le programme assure également la tenue des répertoires d'état civil, des entreprises, réalise le recensement annuel de la population et inclut l'activité de formation dispensée par le Groupe des écoles nationales d'économie et statistique (GENES).

La production de statistiques et d'études économiques ne vise pas à produire des effets socio-économiques. Les objectifs du programme sont donc centrés sur la qualité du service rendu (six objectifs) et l'efficacité de la gestion (un objectif).

La construction de l'Union européenne est un cadre stratégique essentiel d'orientation des activités du programme. L'objectif 1, objectif de qualité de service, s'inscrit directement dans cette perspective. De plus, l'INSEE contribue activement à la construction du système statistique public européen :

- respecter les engagements européens en termes de délais de publication des résultats macroéconomiques de la France et des indices sectoriels de l'économie française (objectif n°1).

Le recensement est une des opérations majeures menées par l'INSEE. La nouvelle méthode, mise en œuvre pour la première fois en 2004, permet de concilier la fraîcheur de l'information relative à la population et au logement avec une précision suffisante des résultats. Ce choix permet à l'institut de fournir un meilleur service à tous les usagers, notamment aux collectivités locales. Pour y parvenir à moyens constants, l'INSEE a dû revoir profondément l'organisation de ses travaux en région. L'objectif retenu est pertinent de 2004 à 2008, période de montée en charge de la nouvelle méthode :

- améliorer, d'ici 2008, la précision des estimations de population par commune (objectif n°2).

La priorité mise sur la rapidité d'immatriculation des entreprises nouvelles est de nature à faciliter leurs démarches administratives. Elle n'est pas incompatible avec la recherche d'une qualité globale élevée du répertoire. Les entreprises sont des fournisseurs essentiels d'informations économiques et sociales. L'INSEE a la volonté permanente d'entretenir une relation de partenariat avec elles :

- améliorer la rapidité d'immatriculation des entreprises au répertoire SIRENE (objectif n° 3).

Les études relatives à l'industrie menées par le SESSI sont validées par les demandes formulées au sein de la Commission permanente de concertation de l'industrie (CPCI). Ce choix d'éviter toute auto-saisine en matière de thèmes d'étude est repris par l'indicateur retenu :

- améliorer la pertinence des études sectorielles sur l'industrie française (objectif n° 4).

La mise en œuvre de nouvelles méthodologies statistiques et de nouvelles technologies de l'information plus économes en ressources permettent d'alléger la contribution des entreprises pour produire l'information économique. L'INSEE et le SESSI conjuguent leurs efforts dans ce sens :

- alléger la charge de réponse des entreprises aux enquêtes statistiques (objectif n° 5).

Dans l'ensemble des pays comparables, les difficultés à obtenir les réponses aux enquêtes adressées aux ménages sont croissantes. C'est donc un objectif central et ambitieux que de viser au maintien du rapport résultats/coût de ces opérations. Ceci est traduit par un objectif d'efficacité de la gestion assigné au programme :

- maintenir le niveau de qualité des enquêtes auprès des ménages pour un coût maîtrisé (objectif n° 6).

Le GENES est en charge de la formation initiale en économie et en statistique d'étudiants dont la grande majorité n'est pas destinée à travailler dans la fonction publique. L'indicateur retenu traduit l'attractivité relative des étudiants formés par le groupe par rapport à ceux formés par les autres grandes écoles :

- maintenir l'attractivité de la formation dispensée par le Groupe des écoles nationales d'économie et statistique (GENES) (objectif n° 7).

Ces objectifs, sans couvrir l'intégralité du programme, sont représentatifs des priorités stratégiques fixées pour les prochaines années.

### Objectif n° 1 (du point de vue de l'utilisateur) : Respecter les engagements européens en termes de délais de publication des résultats macroéconomiques de la France et des indices sectoriels sur l'économie française.

Le délai de fourniture des données économiques globales relatives à la France est essentiel au pilotage macroéconomique national, européen et international.



- Pour une part, cet objectif vise la qualité et la rapidité de la production des informations de comptabilité nationale (indicateur n° 1).

Les engagements pris en considération sont ceux du plan d'action de l'Union économique et monétaire (UEM), lorsqu'ils sont plus exigeants que ceux des règlements. L'objectif est rempli lorsque le signe de l'indicateur est positif.

En réalisation, le nombre moyen de jour d'écart est de zéro jour en 2003, et de un jour en 2004. En prévision, la cible est de continuer à fournir ces informations en avance par rapport aux délais prévus par les engagements européens. Le plan d'action de l'UEM évoluant dans le temps, il n'est pas pertinent de prévoir une cible exprimée en nombre de jours.

Afin de concilier les exigences de délai et de fiabilité, trois versions successives des comptes nationaux sont publiées pour chaque exercice : l'estimation précoce du PIB, les comptes simplifiés et les comptes détaillés. L'objectif prend en compte l'observation de retards qui seraient dus à des effets calendaires (week-end, jours fériés, etc.). Le rapport annuel de performance commentera les retards lorsqu'ils sont significatifs, c'est-à-dire supérieurs à deux jours.

- Pour l'autre part, cet objectif vise la qualité et la rapidité de la production des indicateurs économiques (indicateur n° 2).

En matière d'indicateurs conjoncturels, la fraîcheur de l'information est un critère important de qualité. Une norme internationalement reconnue fixe les délais dans lesquels chacun des six indices retenus doit être envoyé à Eurostat. On observe chaque mois la date de cet envoi, qui peut être légèrement antérieure à la mise à disposition du public des indices, l'envoi à Eurostat étant fait sous embargo pour le calcul des indices agrégés européens.

**Indicateur n° 1 : Signe de l'écart entre les délais de fourniture des résultats macroéconomiques et ceux prévus par les engagements européens, en termes de délai de publication.**

	2003	2004	2004	2005	2006	2008
Unités	Réalisation	Prévision	Réalisation	Prévision	Prévision	Cible
signe	+	ND	+	+	+	+

**Précisions méthodologiques :**

L'écart est apprécié en moyenne annuelle des avances (+) et des retards (-) mesurés en nombre de jours pour l'ensemble des livraisons trimestrielles.

Sources des données :

- Publication des « Info-rapides » sur le site Internet de l'INSEE (Livraisons).
- Publication des Press-release d'Eurostat. Délais dans les règlements et plan d'action de l'UEM.

**Indicateur n° 2 : Ecart (retards cumulés en jours) entre les délais de fourniture des résultats sectoriels et ceux prévus dans les engagements européens de la France**

	2003	2004	2004	2005	2006	2008	
Unités	Réalisation	Prévision	Réalisation	Prévision	Prévision	cible	
Indice de la production industrielle	Jours	7	ND	2	2	0	0
Indice des commandes reçues dans l'industrie	Jours	0	ND	0	0	0	0
Indice de chiffre d'affaires dans l'industrie	Jours	0	ND	3	0	0	0
Indice de chiffre d'affaires dans le commerce de détail	Jours	15	ND	10	0	0	0
Indice de chiffre d'affaires dans le commerce de gros et les services	Jours	0	ND	0	0	0	0
Indices des prix à la production dans l'industrie	Jours	0	ND	0	0	0	0

**Précisions méthodologiques :**

L'indicateur est annuel et représente le cumul des dépassements de délai en jours.

Source des données :

- Publication des « Info-rapides » sur le site Internet de l'INSEE (Livraisons).
- Publication des Press-release d'Eurostat.

**Objectif n° 2 (du point de vue de l'utilisateur) : Améliorer, d'ici 2008, la précision des estimations de population par commune.**

Le recensement de la population a deux principaux objectifs : la détermination de la population légale de toutes les communes et la description des caractéristiques démographiques et sociales de la population et des logements. La population légale ne sera produite chaque année qu'à partir de fin 2008 pour toutes les communes. Entre 2004 et 2008, l'augmentation de la quantité d'information collectée permettra d'accroître progressivement la précision des estimations de population, ce qui rendra possible la publication de ces résultats pour un nombre croissant de communes, à raison de + 20 % par an.

**Indicateur n° 1 : Pourcentage cumulé de communes ayant bénéficié depuis 2004 d'une estimation de population de qualité suffisante pour permettre sa publication.**

	2003	2004	2004	2005	2006	2008
Unités	Réalisation	Prévision	Réalisation	Prévision	Prévision	Cible
%	Sans objet	20	20	40	60	100

**Précisions méthodologiques :**

Chaque année, l'enquête exhaustive conduite par rotation sur 20% des communes de moins de 10 000 habitants doit permettre de publier l'effectif de population recensée de ces communes. L'indicateur intègre également les communes de plus de 10 000 habitants pour lesquelles le cumul des sondages annuels (échantillon de 8 % de la population recensée chaque année dans ces communes) permet de diffuser une estimation de la population.

Source des données : INSEE-fichiers de résultats.

**Objectif n° 3 (du point de vue de l'utilisateur) : Améliorer la rapidité d'immatriculation des entreprises au répertoire SIRENE.**

La rapidité d'immatriculation au répertoire SIRENE est essentielle pour le démarrage d'une entreprise. L'entreprise communique son dossier de création au centre de formalités des entreprises, qui en envoie copie à l'INSEE pour inscription. L'indicateur recouvre le seul délai de traitement imputable à l'INSEE. L'amélioration de ce délai dépend pour partie de l'INSEE, pour partie du développement de l'emploi des télé-procédures par les centres de formalités des entreprises. L'indicateur ne vise pas à rendre compte des délais extrêmes. Ces délais correspondent généralement à des dossiers non automatisés qui comportent des anomalies bloquantes au regard de la qualité (incertitude sur les données d'identification transmises pouvant entraîner l'attribution de deux numéros SIREN à une même entreprise ou l'attribution d'informations concernant une entreprise à une autre entreprise).

**Indicateur n° 1 : Taux de rotation des stocks de création d'entreprises.**

	2003	2004	2004	2005	2006	2008
Unités	Réalisation	Prévision	Réalisation	Prévision	Prévision	Cible
jours	ND	ND	0,38	0,20	0,15	0,10

**Précisions méthodologiques :**

Les stocks de liasses non traitées par les équipes SIRENE font l'objet d'un suivi quotidien. L'indicateur est la moyenne annuelle du nombre de liasses de création en stock en fin de journée rapporté au nombre moyen de créations traitées par jour.

Source des données : INSEE-fichiers de gestion SIRENE.

**Objectif n° 4 (du point de vue de l'utilisateur) : Améliorer la pertinence des études sectorielles sur l'industrie française.**

L'objectif consiste à fournir à un très large public des analyses permettant de quantifier les performances économiques. Il s'agit de couvrir, par des analyses quantitatives sectorielles fiables, les problématiques prioritaires de l'industrie française.



L'indicateur montre comment les études publiées couvrent les problématiques identifiées d'évolution de l'industrie française et contribuent au diagnostic des enjeux économiques. Sa qualité suppose une bonne identification des attentes des utilisateurs ; son amélioration (à définition constante) témoignera de la capacité des services concernés à répondre aux attentes prioritaires des utilisateurs de ces analyses.

**Indicateur n° 1 : Part des études économiques sur l'industrie française consacrées à des problématiques prioritaires**

	2003	2004	2004	2005	2006	2008
Unités	Réalisation	Prévision	Réalisation	Prévision	Prévision	Cible
%	ND	ND	ND	95	95	97

**Précisions méthodologiques :**

La situation de l'industrie française fait l'objet d'un rapport annuel de la commission permanente de concertation pour l'industrie (CPCI), instance qui réunit les pouvoirs publics et les organisations professionnelles représentatives de l'industrie. Dans ce rapport, la CPCI souligne les situations ou les évolutions qui lui paraissent caractéristiques et sur lesquelles doit se focaliser l'analyse. Il résulte de ces travaux la définition de quatre domaines d'étude prioritaires et d'un volume d'études souhaité.

Source des données : SESSI.

**Objectif n° 5 (du point de vue de l'utilisateur) : Alléger la charge de réponse des entreprises aux enquêtes statistiques.**

L'allègement de la charge de réponse des entreprises est une préoccupation depuis longtemps affirmée par l'INSEE et par le SESSI. Cette préoccupation est largement reprise au plan européen.

Pour autant, cet allègement ne doit se faire au détriment ni de la mise à disposition des décideurs des informations qui leur sont nécessaires, ni de la qualité de celles-ci ; l'allègement est donc prioritairement recherché dans une utilisation des technologies plus économes en ressources : méthodologie statistique, technologie de l'information, etc. Depuis plusieurs années, sont ainsi mis à la disposition des entreprises des sites Internet pour répondre aux enquêtes statistiques.

L'effort pour alléger la charge de réponse des entreprises sera suivi à l'aide d'un indicateur mesurant la propension des entreprises à utiliser les sites Internet pour leurs réponses. Plus le site facilite réellement la réponse de l'entreprise, plus il pourra être utilisé.

**Indicateur n° 1 : Pourcentage de variables-entreprises transmises par les entreprises via Internet dans le cadre du suivi mensuel et annuel de la production et des entrées de commandes**

	2003	2004	2004	2005	2006	2008
Unités	Réalisation	Prévision	Réalisation	Prévision	Prévision	Cible
%	ND	ND	35	42	45	45

**Précisions méthodologiques :**

L'indicateur d'une année prend en compte les réponses Internet effectuées cette même année ; il mêle donc, par construction, pour l'année n, les réponses aux enquêtes mensuelles relatives à l'année n et les enquêtes annuelles relatives à l'année n-1 (et effectuées cette année n).

Source des données : SESSI-fichiers de gestion.

**Objectif n° 6 (du point de vue du contribuable) : Maintenir le niveau de qualité des enquêtes auprès des ménages pour un coût maîtrisé.**

La fiabilité des résultats obtenus à partir des enquêtes par sondage réalisées auprès de ménages dépend de la quantité d'information collectée. L'indicateur reflète l'efficacité globale des concepteurs, des informaticiens, des gestionnaires et des enquêteurs de l'INSEE. La stabilité de l'indicateur traduit le maintien de la qualité des enquêtes pour un coût donné.

**Indicateur n° 1 : Variation du ratio : volume de l'information collectée / coût direct global des enquêtes auprès des ménages.**

	2003	2004	2004	2005	2006	2008
Unités	Réalisation	Prévision	Réalisation	Prévision	Prévision	Cible
indice	ND	ND	sans objet	(*)	Stabilité (**)	Stabilité (**)

(\*) les données relatives à cet indicateur ne seront disponibles qu'à compter du 31/03/2006 au titre de l'exercice 2005.

(\*\*) les difficultés à obtenir les réponses aux enquêtes adressées aux ménages sont croissantes ce qui explique la recherche d'un maintien de la qualité des enquêtes conditionnée par un taux de réponses suffisant permettant de constituer un échantillon significatif.

**Précisions méthodologiques :**

Cet indicateur est calculé en € constants sur le périmètre constant de l'enquête emploi et son enquête complémentaire.

Source des données : INSEE-fichiers de gestion.

**Objectif n° 7 (du point de vue de l'utilisateur) : Maintenir l'attractivité de la formation dispensée par le Groupe des écoles nationales d'économie et statistique (GENES).**

La satisfaction des employeurs peut être appréhendée à travers le niveau relatif de la rémunération offerte aux élèves dès l'obtention de leur diplôme. L'objectif assigné aux écoles du GENES est le maintien de leur position dans leurs groupes respectifs. Il traduit ainsi le caractère concurrentiel qui prévaut aujourd'hui dans l'enseignement supérieur.

L'enquête « premier emploi » réalisée dans le cadre de la Conférence des grandes écoles, mesure les salaires des jeunes diplômés sortis depuis les trois dernières années. Elle permet d'élaborer un indice de salaire de premier emploi pour les élèves non fonctionnaires de l'ENSAE et de l'ENSAI.

**Indicateur n° 1 : Indice du salaire moyen des jeunes diplômés (employés hors administration) ramené à celui des diplômés des autres grandes écoles comparables**

	2003	2004	2004	2005	2006	2008
Unités	Réalisation	Prévision	Réalisation	Prévision	Prévision	cible
ENSAE	Indice	1,19	ND	1,24	1,25	1,25
ENSAI	Indice	1,02	ND	1,03	1,03	1,03

**Précisions méthodologiques :**

Cet indice mesure les positions relatives de l'ENSAE et de l'ENSAI en comparaison avec les grandes écoles d'ingénieur. L'usage d'un indice relatif élimine les effets de la conjoncture.

Source des données : enquête « premier emploi ».

## Projet annuel de performances : Justification des crédits

### Éléments transversaux au programme

N° et intitulé de l'action / sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
01 Infrastructure statistique	113.930.254	39.408.424	<b>153.338.678</b>	113.930.254	37.247.424	<b>151.177.678</b>
02 Information sur les entreprises et synthèses économiques	77.049.616	4.035.504	<b>81.085.120</b>	77.049.616	2.647.504	<b>79.697.120</b>
03 Information démographique et sociale	91.823.922	6.468.095	<b>98.292.017</b>	91.823.922	6.019.095	<b>97.843.017</b>
04 Formation	13.498.571	3.395.771	<b>16.894.342</b>	13.498.571	2.902.771	<b>16.401.342</b>
05 Soutien	86.457.553	25.070.206	<b>111.527.759</b>	86.457.553	21.373.206	<b>107.830.759</b>
<b>Total</b>	<b>382.759.916</b>	<b>78.378.000</b>	<b>461.137.916</b>	<b>382.759.916</b>	<b>70.190.000</b>	<b>452.949.916</b>

### Dépenses de personnel (titre 2)

Pour cette rubrique, les crédits sont exprimés en autorisations d'engagement et en crédits de paiement de même montant.

### Emplois exprimés en ETPT et répartis par catégorie

Catégorie d'emplois	Exécution 2004	Estimation* pour 2005	Demandé pour 2006	Variation 2006 / 2005	Crédits demandés pour 2006 (y c. charges sociales)
Catégorie A+		630	610	-20	58.658.919
Catégorie A		1.660	1.233	-427	91.770.192
Catégorie B		2.095	2.104	+9	102.086.795
Catégorie C		2.737	2.536	-201	102.244.010
<b>Total</b>		<b>7.122</b>	<b>6.483</b>	<b>-639</b>	<b>354.759.916</b>

\* L'année 2006 constituant la première année de décompte des emplois en ETPT par programme, la colonne 2005 retrace l'incidence sur la gestion 2006 des agents présents en 2005 avant impact des mesures propres à l'année 2006.

### Éléments sur les effets de structure

#### Présentation du schéma d'emplois 2005/2006

La colonne « variation 2006/2005 (-639 ETPT) du tableau ci-dessus comprend :

- les suppressions d'emplois du programme (-112 ETPT) ;
- la mise en œuvre des mesures transversales décidées dans le cadre du PLF 2006 au titre des mises à disposition des fonctionnaires de l'Etat auprès d'organismes tiers, qui porte sur - 12 emplois ;

- le transfert d'emplois vers les juridictions financières (-5 ETPT) et les services de statistiques ministériels (-510 ETPT) ventilés comme suit :

- 157 ETPT au profit du ministère de l'Agriculture et de la pêche ;
- 79 ETPT au profit du ministère de l'Équipement ;
- 70 ETPT au profit du ministère de l'Éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche ;
- 70 ETPT au profit du ministère de l'Emploi, de la cohésion sociale et du logement ;
- 64 ETPT au profit du ministère de la Santé et des solidarités ;
- 26 ETPT au profit du ministère de l'Écologie et du développement durable ;
- 19 ETPT au profit du ministère de la Justice ;
- 7 ETPT au profit des Services généraux du Premier ministre ;
- 6 ETPT au profit du ministère de l'Intérieur et de l'aménagement du territoire ;
- 3 ETPT au profit du ministère de la Culture et de la communication ;
- 3 ETPT au profit du ministère de la Défense ;
- 3 ETPT au profit du ministère de la Jeunesse, des Sports et de la vie associative ;
- 3 ETPT au profit du ministère du Tourisme.

Ce schéma d'emplois se traduit par une diminution des crédits du programme de 34,48 M€, dont 31,87 M€ correspondant aux transferts d'emplois précités.

Comme l'indique le tableau ci-dessus la structure des emplois du programme se caractérise ainsi pour 2006 : 9,41 % d'agents de catégorie A+, 19,01 % de catégorie A, 32,46 % de catégorie B et 39,12 % de catégorie C.

L'écart entre le montant total du titre 2 et le montant des « crédits demandés pour 2006 » mentionné dans le tableau ci-dessus, soit environ 28 M€, est lié au fait que certaines dépenses de personnel sont indépendantes du plafond d'emplois (enquêteurs, indemnités de jury, rémunération des agents en congés de longue durée ou en congés de fin d'activité, etc.).

Pour l'année 2006, l'évolution des emplois du programme est retracée dans les tableaux ci-après.

### HYPOTHESES DE SORTIES

Les hypothèses de sorties sont les suivantes :

	Cat. A +	Cat A	Cat B	Cat C
Départs définitifs	13	41	39	114
Autres départs	8	15	25	85
Transferts	26	447	40	2

Il est précisé que le schéma retenu pour les prévisions de départ prend en compte les hypothèses dites « intermédiaires » compte tenu des incertitudes qui s'attachent aux effets de la réforme des retraites.

Au total, les flux de sorties sont donc estimés à 855 ETPT.

Les personnels transférés au titre des services de statistiques ministériels demeurent gérés par l'INSEE dans le cadre de délégations de gestion.

### HYPOTHÈSES D'ENTRÉES

Les hypothèses d'entrées sont, quant à elles détaillées dans le tableau ci-après :

	Cat. A +	Cat A	Cat B	Cat C
Recrutements	15	45	48	0
Autres	12	31	65	0

Au total, les flux d'entrées sont estimés à 216 ETPT, soit un solde de -639 ETPT pour l'ensemble du programme, comme indiqué dans la variation 2005/2006.

Les réformes conduites au sein du programme et les gains de productivité résultant de la réorganisation des travaux statistiques régionaux effectués dans le cadre de l'opération « INSEE 2004 », permettent de proposer la suppression de 112 ETPT.

Les coûts moyens d'entrées et de sorties en année pleine sont estimés comme suit :

	Coût moyen d'entrée	Coût moyen de sortie
A+	54 376 €	72 701 €
A	37 200 €	56 334 €
B	27 787 €	32 613 €
C	22 704 €	27 362 €

Le résultat obtenu par l'application des coûts moyens aux hypothèses d'entrées et de sorties diffère du solde du schéma d'emplois pour l'année 2006. En effet, les mouvements liés aux changements de catégorie par concours internes ou liste d'aptitude doivent être appréhendés, non pas sur la base de ces coûts moyens, mais seulement en terme de coût marginal lié à la promotion.

#### AUTRES EFFETS DE STRUCTURE

**D'autres effets de structure ont un impact sur l'évolution de la masse salariale du programme.**

Ainsi la part du GVT positif liée aux avancements d'échelon des agents présents deux années consécutives est estimée à 1,2 %.

### Éléments salariaux

#### MESURES GÉNÉRALES

Le PLF 2006 a été construit avec l'hypothèse d'une valeur de point fonction publique de 53,7110 euros, soit une progression de 1,8 % par rapport au montant prévu par la loi de finances initiale pour 2005, ce qui représente un montant de 3,99 M€ pour le programme.

La réforme de la grille des agents de catégorie C intervenue au 1<sup>er</sup> juillet 2005 représente un coût de 61 000 € en 2006.

Le PLF 2006 intègre la nouvelle cotisation à la Caisse nationale d'allocations familiales (CNAF) pour un montant de 9 M€ et au fonds national d'aide au logement (FNAL) estimé à 0,18 M€. La contribution au compte d'affectation spéciale « pensions » est estimée à 84,38 M€ au titre des pensions et au titre de l'allocation temporaire d'invalidité.

#### PRINCIPALES MESURES CATÉGORIELLES

Une enveloppe de 2,176 M€ a été prévue pour le programme au titre des mesures catégorielles.

Cette enveloppe vise, notamment, à financer la mise en œuvre d'un plan de requalification des emplois destiné à adapter la structure des emplois aux besoins du programme.

Elle permettra par ailleurs le financement en année pleine de la revalorisation de 1,8 % de l'allocation complémentaire de fonction (ACF) et de l'indemnité mensuelle de technicité (IMT) décidée au titre de l'année 2005. Le coût de ces mesures s'établit à 0,36 M€.

Le PLF 2006 prévoit également une provision pour la mise en place d'un dispositif d'intéressement prévoyant que dès lors qu'un nombre suffisant d'objectifs représentatifs de l'activité et de la qualité de service d'une direction sera atteint, l'ensemble de ses agents bénéficiera d'un intéressement forfaitaire. Pour l'année 2006, ce dispositif concerne les directions à réseau du Minefi.

## Effectifs et activité des services

Répartition des emplois par action / sous-action	
Infrastructure statistique	1.926
Information sur les entreprises et synthèses économiques	1.302
Information démographique et sociale	1.553
Formation	228
Soutien	1.474
<b>Total des emplois du programme</b>	<b>6.483</b>

Le programme est constitué des effectifs de l'institut national de la statistique et des études économiques (INSEE) et du service des études et des statistiques industrielles (SESSI).

## Autres éléments

Les prestations sociales et allocations diverses prises en charge par l'État (hors Famille).

CLD	Effectifs	Masse indiciaire
A+	1	782
A	5	3261
B	15	6638
C	31	11560
<b>Total</b>	<b>52</b>	<b>22241</b>

CFA	Effectifs	Masse indiciaire
A+	1	1057
A	1	625
B	16	7635
C	28	10947
<b>Total</b>	<b>46</b>	<b>20264</b>

Cette prévision pour 2006 est établie sur la base de la situation au 1<sup>er</sup> juillet 2005, qui peut être considérée comme représentative des différentes prestations sociales assurées par le programme.

### L'action sociale interministérielle

Ces crédits permettent la mise en œuvre de prestations interministérielles à réglementation commune telles que :

- l'allocation aux mères ;
- les prestations pour la garde de jeunes enfants ;
- les allocations aux personnes handicapées.

### L'action sociale du ministère

L'action sociale ministérielle est mise en œuvre dans le cadre d'une politique ministérielle, s'adressant à l'ensemble des agents, quel que soit leur programme de rattachement. Elle est animée et conduite par la direction du personnel, de la modernisation et de l'administration.

Les crédits qui lui sont consacrés sont inscrits au Titre 3 du programme « Conduite et pilotage des politiques économique, financière et industrielle ».

## Justification par action

### Action n° 01 : Infrastructure statistique

#### Crédits demandés pour 2006

	Hors titre 2	Total
Autorisations d'engagement	39.408.424	153.338.678
Crédits de paiement	37.247.424	151.177.678

### Ventilation des effectifs

	ETPT
A+	186
A	357
B	615
C	768
<b>Total</b>	<b>1926</b>

Pour mémoire, les crédits de titre 2 rattachés à cette action représentent 113.930.254 €.

**Remarque** : les dépenses hors titre 2 du programme sont couvertes pour une partie par le produit de la rémunération des services rendus par l'INSEE, rattachés au programme par voie de fonds de concours éligibles à la procédure d'attribution de produits, telle que définie dans l'article 17-III de la loi organique n° 2001 – 692 relative aux lois de finances. Les actions de politique du programme comprennent également une activité de coordination européenne qui génère des partenariats avec la Commission européenne. Les prévisions de dépenses évoquées pour certaines opérations peuvent donc dépasser le montant des crédits budgétaires justifiés.

### Justification des éléments de la dépense par nature

#### DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

##### Les crédits relatifs aux recensements de population

L'aspect essentiel de l'action *Infrastructure statistique* concerne les recensements de population réalisés par l'INSEE.

En 2006, l'INSEE réalisera le recensement annuel de population auprès de 8 103 communes, soit une commune de moins de 10 000 habitants sur cinq, et toutes les communes de 10 000 habitants et plus. La population visée est de l'ordre de 8 420 000 personnes et correspond à 4 117 000 logements. Parallèlement, 6 800 communautés seront recensées.

544 superviseurs, agents de l'INSEE principalement, seront mobilisés au moins deux mois au premier trimestre 2006 et accompagneront les enquêtes de recensement réalisées sous la responsabilité des communes concernées.

Hors crédits relatifs au personnel, le coût annuel des recensements de population atteint 26,42 M€ en AE et 25,44 M€ en CP, en 2006. Est compris le coût global du recensement de Saint-Pierre-et-Miquelon et celui des marinières.

Ce montant n'inclut pas les 1,15 M€ de dépenses de personnel permettant de rémunérer des enquêteurs, des vacataires manutentionnaires et 46 superviseurs externes recrutés spécifiquement.

### DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT COURANT

Le montant des crédits prévus au titre du fonctionnement pour le recensement de population s'élève à 4,18 M€ en AE et à 4,10 € en CP.

Il comprend des achats de fichiers administratifs, de prestations diverses de conseil, d'impression et de routage, de formation, de communication externe et interne, de déplacement, d'affranchissement, de téléphone et de transports de documents.

Par ailleurs, l'action *Infrastructure statistique* regroupe les activités à caractère régalién ou normatif : comptabilité nationale et indice des prix à la consommation, registres des personnes physiques et des entreprises (SIRENE), fichier électoral, recensement annuel de population, action internationale, mise à disposition de l'information auprès de tous les publics. Hors recensements, l'ensemble de ces diverses opérations représentent un montant de 12,99 M€ en AE et de 11,81 M€ en CP.

### DÉPENSES D'INFORMATIQUE

Afin de répondre aux besoins générés par le recensement de population, le montant des crédits prévus au titre de l'informatique s'élève à 4,3 M€ en AE et à 3,4 M€ en CP.

La dépense essentielle est celle relative à la lecture optique des documents de recensement.

Ces dépenses comprennent également diverses prestations de maintenance, des applications de réalisation de l'opération, notamment en ce qui concerne la codification et le contrôle de la qualité des résultats.

### DÉPENSES D'INTERVENTION

### TRANSFERTS AUX COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Une dotation forfaitaire de recensement est versée chaque année aux communes concernées.

Elle dépend du nombre d'habitants et de logements à recenser par commune. Pour 2006, le montant de la dotation est de 1,66 € par habitant de métropole (1,99 € dans les DOM) et de 1 € par logement en métropole (1,20 € dans les DOM) avec un minimum de 123 € par commune.

La dotation globale à verser aux communes au titre du recensement annuel s'élève à **17.933.604 € en AE et CP**.

## Action n° 02 : Information sur les entreprises et synthèses économiques

### Crédits demandés pour 2006

	Hors titre 2	Total
Autorisations d'engagement	4.035.504	81.085.120
Crédits de paiement	2.647.504	79.697.120



### Ventilation des effectifs

	ETPT
A+	108
A	270
B	446
C	478
<b>Total</b>	<b>1302</b>

Pour mémoire, les crédits de titre 2 rattachés à cette action représentent 77 049 616 €.

**Remarque** : les dépenses hors titre 2 du programme sont couvertes pour une partie par le produit de la rémunération des services rendus par l'INSEE, rattachés au programme par voie de fonds de concours éligibles à la procédure d'attribution de produits, telle que définie dans l'article 17-III de la loi organique n° 2001 – 692 relative aux lois de finances. Les actions de politique du programme comprennent également une activité de coordination européenne qui génère des partenariats avec la Commission européenne. Les prévisions de dépenses évoquées pour certaines opérations peuvent donc dépasser le montant des crédits budgétaires justifiés.

### Justification des éléments de la dépense par nature

#### DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

L'action *Information sur les entreprises et synthèses économiques* comprend les statistiques structurelles et conjoncturelles des entreprises, l'observation et le diagnostic concernant l'industrie française, les études et synthèses économiques nationales et locales, souvent en partenariat.

#### DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (Y COMPRIS CRÉDITS INFORMATIQUES)

Afin d'alléger la charge de réponse aux enquêtes statistiques des entreprises, de nombreuses données comptables sont achetées à d'autres acteurs publics.

Par exemple, les abonnements aux banques de données et autres fichiers relatifs aux entreprises font l'objet d'une demande inscrite au budget à hauteur de 0,30 M€ en CP.

Ces dépenses constituent, avec celles relatives aux affranchissements et au téléphone (0,35 M€ en CP), aux impressions de questionnaires (0,7 M€ en CP) et à la saisie externe des données collectées (0,15 M€ en CP), l'essentiel des dépenses relatives à cette action, hors titre 2.

Le nombre des questionnaires adressés aux entreprises est globalement stable entre 2005 et 2006 (environ 500 000).

Le solde des crédits, soit 0,34 M€ en CP, correspond aux frais généraux qui peuvent être directement imputés sur cette action : frais de déplacements, fournitures, formations.

Le SESSI contribue à hauteur de 0,81 M€ en AE et CP aux crédits informatiques relatifs à cette action.

La dotation de fonctionnement de cette action s'élève au global à **4,04 M€ en AE pour 2,65 M€ en CP**, compte tenu du grand nombre de marchés à caractère pluriannuel qui sont réalisés dans ce cadre.

**Action n° 03 : Information démographique et sociale****Crédits demandés pour 2006**

	<i>Hors titre 2</i>	<i>Total</i>
<i>Autorisations d'engagement</i>	6.468.095	98.292.017
<i>Crédits de paiement</i>	6.019.095	97.843.017

**Ventilation des effectifs**

	<b>ETPT</b>
A+	150
A	288
B	496
C	619
<b>Total</b>	<b>1553</b>

Pour mémoire, les crédits de titre 2 rattachés à cette action représentent 91 823 922 €.

**Remarque** : les dépenses hors titre 2 du programme sont couvertes pour une partie par le produit de la rémunération des services rendus par l'INSEE, rattachés au programme par voie de fonds de concours éligibles à la procédure d'attribution de produits, telle que définie dans l'article 17-III de la loi organique n° 2001 – 692 relative aux lois de finances. Les actions de politique du programme comprennent également une activité de coordination européenne qui génère des partenariats avec la Commission européenne. Les prévisions de dépenses évoquées pour certaines opérations peuvent donc dépasser le montant des crédits budgétaires justifiés.

**Justification des éléments de la dépense par nature****DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT**

L'action *Information démographique et sociale* (cf autres actions) comprend les informations de cadrage nécessaires à l'élaboration ou à la mise en œuvre de grandes politiques sociales nationales et locales.

**DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (Y COMPRIS INFORMATIQUES)**

Les dépenses relatives à l'action sont consacrées principalement à des enquêtes auprès des ménages. Leur coût total est détaillé ci-dessous :

- enquête Emploi : 3,68 M€ ;
- contribution DADS : 1,80 M€ ;
- enquête Logement : 1,51 M€ ;
- enquête Revenus et conditions de vie des ménages : 0,93 M€ ;
- enquête Budget de famille 2005 : 0,62 M€ ;
- enquête Loyers et charges : 0,49 M€ ;
- enquête Violence et santé : 0,48 M€ ;
- enquête SHARE : 0,07 M€ ;

- enquête Changement organisationnel et informatisation : 0,61 M€ ;
- enquêtes régionales (regroupement) : 1 M€.

Les dépenses de fonctionnement liées à ces enquêtes se montent à **6,47 M€ en AE** et à **6,02 M€ en CP** et correspondent, pour partie, à des frais généraux imputables à l'action (frais de déplacements, fournitures), à des coûts d'achat de fichiers de données contribuant à la réalisation des travaux statistiques requis.

Ils couvrent également des dépenses informatiques spécifiques : 600 portables, âgés de quatre ans, utilisés par les enquêteurs auprès des ménages, seront renouvelés en 2006, après le renouvellement de 600 unités en 2005.

Le solde du coût des enquêtes indiqué est constitué des crédits relatifs à la rémunération des enquêteurs (classées en titre 2), ainsi que de recettes de fonds de concours.

Enfin, les enquêtes auprès de ménages sont le plus souvent réalisées en partenariat national ou local.

## Action n° 04 : Formation

### Crédits demandés pour 2006

	Hors titre 2	Total
Autorisations d'engagement	3.395.771	16.894.342
Crédits de paiement	2.902.771	16.401.342

## Ventilation des effectifs

	ETPT
A+	22
A	42
B	73
C	91
<b>Total</b>	<b>228</b>

Pour mémoire, les crédits de titre 2 rattachés à cette action représentent 13.498.571 €.

**Remarque** : les dépenses hors titre 2 du programme sont couvertes pour une partie par le produit de la rémunération des services rendus par l'INSEE, rattachés au programme par voie de fonds de concours éligibles à la procédure d'attribution de produits, telle que définie dans l'article 17-III de la loi organique n° 2001 – 692 relative aux lois de finances. Les actions de politique du programme comprennent également une activité de coordination européenne qui génère des partenariats avec la Commission européenne. Les prévisions de dépenses évoquées pour certaines opérations peuvent donc dépasser le montant des crédits budgétaires justifiés.

## Justification des éléments de la dépense par nature

### DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

L'action **Formation** regroupe les deux écoles supérieures de statisticiens-économistes.

**DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT COURANT**

L'année scolaire 2005-2006 enregistre une diminution de l'ordre de moins de 10% du nombre d'élèves et auditeurs de l'ENSAE et une légère croissance de celui concernant l'ENSAI.

Les crédits demandés en fonctionnement, pour cette action, se montent à 1,078 M€ en AE et en CP.

**DÉPENSES D'INFORMATIQUE**

Les dépenses informatiques du Groupe des Écoles nationales de l'économie et de la statistique (1,69 M€ en AE et 1,20 M€ en CP) traduisent un maintien de l'équipement existant. Les crédits demandés permettent le renouvellement de 91 ordinateurs personnels, de 15 portables, de 22 imprimantes et de 5 serveurs, sur les deux écoles concernées. Le seul projet nouveau concerne la mise au point d'une nouvelle application de gestion de la scolarité des élèves et peut être estimé à environ 0,07 M€.

**DÉPENSES D'INTERVENTION****TRANSFERTS AUX MÉNAGES**

624 923 € en AE et CP sont demandés pour couvrir, d'une part, les bourses de recherche attribuées aux chercheurs du Centre de Recherche en Économie Statistique et, d'autre part, les bourses d'entretien accordées aux élèves non-fonctionnaires des écoles du groupe.

**Action n° 05 : Soutien****Crédits demandés pour 2006**

	<i>Hors titre 2</i>	<i>Total</i>
<i>Autorisations d'engagement</i>	<i>25.070.206</i>	<i>111.527.759</i>
<i>Crédits de paiement</i>	<i>21.373.206</i>	<i>107.830.759</i>

**Ventilation des effectifs**

	<b>ETPT</b>
A+	144
A	276
B	474
C	580
<b>Total</b>	<b>1474</b>

Pour mémoire, les crédits de titre 2 rattachés à cette action représentent 86 457 553 €.

**Remarque** : les dépenses hors titre 2 du programme sont couvertes pour une partie par le produit de la rémunération des services rendus par l'INSEE, rattachés au programme par voie de fonds de concours éligibles à la procédure d'attribution de produits, telle que définie dans l'article 17-III de la loi organique n° 2001 – 692 relative aux lois de finances. Les actions de politique du programme comprennent également une activité de coordination européenne qui génère des partenariats avec la Commission européenne. Les prévisions de dépenses évoquées pour certaines opérations peuvent donc dépasser le montant des crédits budgétaires justifiés.

## Justification des éléments de la dépense par nature

### DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

L'action *Soutien* regroupe les fonctions de direction, de gestion des moyens, de communication et de formation continue lorsqu'elles bénéficient indistinctement à l'ensemble des actions.

#### DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT COURANT

Les dépenses de fonctionnement imputées à l'action relèvent de l'immobilier courant (gros entretien, maintenance), des matériels, mobiliers et fournitures courantes (fluides...), de la logistique (marchés de nettoyage), des frais de déplacements et des locations immobilières. Elles se montent à un total de **12,52 M€ en AE et 11,21 M€ en CP**.

#### DÉPENSES D'INFORMATIQUE

Les dépenses informatiques de soutien correspondent aux dépenses relatives aux applications de gestion et à l'infrastructure informatique transversale du programme. Sur un total de 31 M€ de dépenses informatiques du programme, celles affectées au soutien s'élèvent à **9,60 M€ en AE et 7,60 M€ en CP**. La plupart de ces dépenses correspondent au maintien de l'existant.

En particulier, il est prévu de renouveler 1 600 ordinateurs personnels fixes sur 6 547, ainsi que 90 imprimantes et 35 serveurs bureautiques (hors GENES et hors SESSI).

Hormis les dépenses reproductibles d'une année à l'autre (maintenance de matériels, coût des réseaux, maintenance logicielle, coût des fournitures et consommables, achats de formations), les opérations les plus significatives concernent les réseaux locaux à haut débit, la passerelle sécurisée de communication externe, la fin du passage à Windows XP, la consolidation globale de l'infrastructure de production.

Hors projets informatiques, le seul projet financièrement significatif relevant du soutien est la mise en place d'un nouveau système de gestion du temps. Il est estimé à 0,35 M€ en AE et CP.

### DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

#### DÉPENSES D'IMMOBILIER

Les dépenses immobilières du programme s'élèvent à **2,89 M€ en AE et 2,50 M€ en CP**. Outre les dépenses courantes de gros entretien, elles sont consacrées aux travaux suivants :

- la poursuite de la rénovation des bâtiments des directions régionales de l'INSEE de Lorraine et de Picardie ;
- les premières phases des travaux relatifs au câblage et au chauffage des directions régionales de l'INSEE Haute-Normandie et du Limousin.

### DÉPENSES D'INTERVENTION

65 200 € en AE et CP permettent notamment de financer les subventions à des associations nationales et internationales de statisticiens.

## Échéancier des crédits de paiement associés aux autorisations d'engagement

	Autorisations d'engagement demandées pour 2006 et engagements antérieurs	Crédits de paiement	
		Demandés pour 2006	À ouvrir après 2006
Incidence des autorisations d'engagement demandées pour 2006	461.137.916	444.759.916	16.378.000
<i>Incidence des autorisations de programme engagées avant 2006 (Estimation*)</i>	<i>14.788.800</i>	<i>8.190.000</i>	<i>6.598.800</i>
<b>Total pour le programme</b>	<b>475.926.716</b>	<b>452.949.916</b>	<b>22.976.800</b>

\* Estimation réalisée sur la base de la nomenclature de l'ordonnance organique de 1959.

Il est précisé que :

- l'incidence des autorisations de programme engagées avant 2006 a été calculée au 1er août 2005, les montants mentionnés sont donc susceptibles d'évoluer d'ici au 31 décembre 2005 ;
- le tableau ci-dessus n'intègre pas d'éventuels crédits de paiement qui pourraient faire l'objet d'un report entre les années 2005 et 2006.

Les dépenses de personnel (titre 2) ont été budgétisées en AE = CP, conformément à l'article 8 de la LOLF.

### Dépenses pluriannuelles

Les AP engagées avant 2006 correspondent à des opérations ayant déjà fait l'objet d'un engagement pour des études ou des travaux immobiliers, concernant notamment et à titre principal les directions régionales de Dijon, de Bordeaux, de Rennes, de Nancy et de St Quentin en Yvelines.

S'agissant des dépenses immobilières, il existe un décalage constant entre le montant des autorisations d'engagement demandés en 2006 et la réalisation effective des travaux. La budgétisation des autorisations porte sur des tranches fonctionnelles tandis que les consommations de crédits de paiement s'effectuent au rythme de réception des travaux ou livrables.

Sur l'ensemble des actions du programme, le montant des AE demandés pour 2006 est supérieur de 8,19 M€ à celui des CP :

- la poursuite des travaux de rénovation des directions régionales de Lorraine et de Picardie et les opérations de câblage et de chauffage des directions régionales de Haute-Normandie et du Limousin, nécessitent l'ouverture de **0,39 M€** d'AE supplémentaires sur le titre 5 de l'action *Soutien* du programme. Ces opérations, dont l'entame est prévue en 2006, seront poursuivies et achevées lors des exercices suivants ;
- concernant les crédits de fonctionnement courant, le montant des autorisations d'engagement est en principe égal à celui des crédits de paiement. Toutefois, certains marchés nouveaux, qui seront conclus en 2006, appellent des engagements pluriannuels, tels que :
  - les marchés informatiques (**4,85 M€**), qui représentent une part essentielle des dépenses du programme. Ceux-ci concernent :
    - la concession de droit d'usage et de suivi des progiciels ;
    - l'évolution du réseau de transport de données ;
    - l'achat de fournitures et l'installation de serveurs ;
    - l'achat des fournitures de logiciels implantés sur les postes de travail et les serveurs.
  - les marchés relatifs à la documentation et à l'impression (**2,95 M€**). Il s'agit, pour l'essentiel, de deux opérations :
    - un marché d'impressions à gros tirage d'une durée de quatre ans, passé avec l'Imprimerie Nationale ;
    - un marché d'impression d'une durée de quatre ans, passé avec une entreprise privée dans le cadre du recensement.

### Dépenses annuelles

Pour cette première année de budgétisation des AE, les dépenses courantes ont été calculées en AE = CP, les éventuels écarts s'équilibrant sensiblement à moyen terme.

## Projet annuel de performances : Coûts du programme et des actions

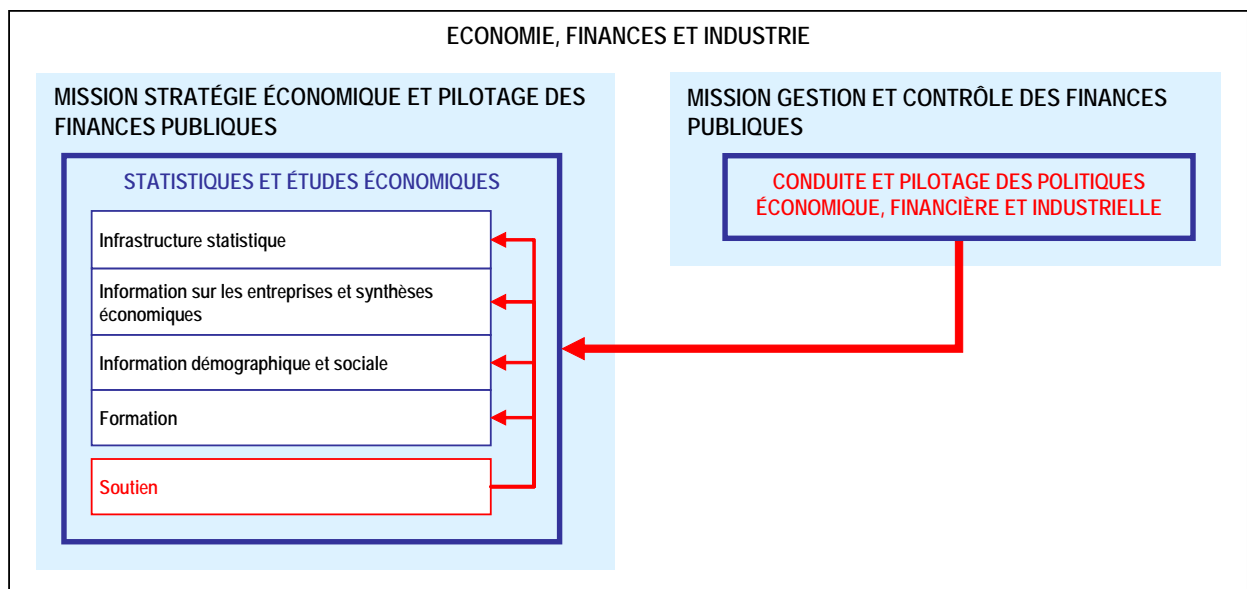
### Avertissement

Sont décrites ici les dépenses prévisionnelles pour chaque action, après ventilation des crédits des actions et des programmes de conduite, pilotage, soutien ou de services polyvalents vers les actions de politique publique. Cette description comporte trois volets : la cartographie des liens vers ou depuis les actions du programme, un tableau de synthèse et les commentaires explicatifs. Les données ont été élaborées par les ministères en charge des programmes, en concertation avec le ministère de l'économie, des finances et de l'industrie.

S'appuyant sur des principes et des méthodes définis au plan interministériel, la démarche adoptée pour ce premier exercice budgétaire en prévision s'est voulue pragmatique, faisant porter l'effort sur l'identification des enjeux pertinents en termes politiques et financiers. L'analyse des coûts doit être envisagée comme une démarche progressive, dont la précision évoluera au fil des exercices, dès lors que les phases d'exécution permettront de valider les méthodes et de se référer à des données comptables.

### Schéma de déversement analytique du programme

Présentation des liens établis entre les actions du programme et d'autres programmes.



## Présentation des crédits de paiement concourant à la mise en œuvre de la politique

Intitulé de l'action	Crédits prévus	Ventilation des crédits de soutien et/ou polyvalents		Crédits après ventilation
		au sein du programme	entre programmes	
Infrastructure statistique	151.177.678	+43.672.393	+13.001.690	207.851.761
Information sur les entreprises et synthèses économiques	79.697.120	+23.785.549	+13.684.985	117.167.654
Information démographique et sociale	97.843.017	+35.198.468	+10.478.921	143.520.406
Formation	16.401.342	+5.174.349	+1.540.453	23.116.144
Soutien	107.830.759	-107.830.759	0	0
<b>Total</b>	<b>452.949.916</b>	<b>0</b>	<b>+38.706.049</b>	<b>491.655.965</b>

Ventilation des crédits de soutien et/ou polyvalents vers (+) ou en provenance (-) d'autres programmes	-38 706 049 €
CONDUITE ET PILOTAGE DES POLITIQUES ECONOMIQUE, FINANCIERE ET INDUSTRIELLE (MISSION GESTION DES FINANCES PUBLIQUES)	-38 706 049 €

## Observations

## LES FONCTIONS DE SOUTIEN

## ① du programme « Statistiques et études économiques »

L'action « *Soutien* » du programme regroupe l'ensemble des activités contribuant aux autres actions du programme sans qu'il soit possible de les affecter plus particulièrement à l'une ou l'autre d'entre elles. Elle comprend :

- la plupart des infrastructures informatiques telles que les réseaux, serveurs et équipements individuels ainsi que les logiciels ;
- les fonctions de direction exercées à la Direction générale et dans les établissements régionaux, y compris l'Inspection générale et la communication ;
- les fonctions de gestion des ressources humaines et des moyens ;
- l'activité de formation, dispensée aux agents dans le cadre de la formation continue, lorsqu'elle n'est pas dédiée à la réalisation d'une opération particulière, y compris l'ensemble des activités du Centre de formation INSEE de Libourne (CEFIL).

**Modalités de rapprochement et de ventilation des dépenses de fonction de soutien au sein du programme « Statistiques et études économiques ».**

En l'absence d'information directement structurée par action, les dépenses de soutien ont été ventilées par action à l'aide de clés de répartition. Une première matrice (2004) a été

construite suivant 5 actions, dont l'action « *Soutien* », à partir d'une répartition des effectifs par catégorie, exprimée en ETPT, appliquée de manière raisonnée à chaque chapitre-article de l'ordonnance de 1959. Cette matrice, qui a été utilisée pour la présentation de l'avant projet annuel de performance du PLF 2005, permet de ventiler les coûts selon les clés suivantes :

- 40,50 % pour l'action « *Infrastructure statistique* » ;
- 22,06 % pour l'action « *Information sur les entreprises et synthèses économiques* » ;
- 32,64 % sur l'action « *Information démographique et sociale* » ;
- 4,80 % sur l'action « *Formation* ».

**② reçues du programme « Conduite et pilotage des politiques économique, financière et industrielle ».**

Placé sous la responsabilité du directeur du personnel, de la modernisation et de l'administration (DPMA), le programme « *Conduite et pilotage des politiques économique, financière et industrielle* » est structuré en cinq actions :

01. *État-major, médiation et politiques transversales* ;
02. *Expertise, audit, évaluation et contrôle* ;
03. *Promotion de l'action du ministère* ;
04. *Contribution au respect du droit et à la sécurité juridique* ;
05. *Prestations d'appui et de support*.



Les modalités de déversement correspondant à ce programme sont détaillées dans le fascicule de la mission « *Gestion et contrôle des finances publiques* ».

**Modalités de rapprochement et de ventilation des dépenses du programme « Conduite et pilotage des politiques économique, financière et industrielle dans le programme « Statistiques et études économiques ».**

La ventilation des coûts des actions « *État-major, médiation et politiques transversales* », « *Promotion de l'action du ministère* » et « *Prestations d'appui et de support* » du programme « *Conduite et pilotage des*

*politiques économique, financière et industrielle* », qui correspondent aux dépenses de soutien du programme « *Statistiques et études économiques* », est réalisée selon les clés appliquées pour l'action « *Soutien* » du programme, telles qu'expliquée supra, à savoir :

- 40,50 % pour l'action « *Infrastructure statistique* » ;
- 22,06 % pour l'action « *Information sur les entreprises et synthèses économiques* » ;
- 32,64 % sur l'action « *Information démographique et sociale* » ;
- 4,80 % sur l'action « *Formation* ».